

ethias

Rapport sur la solvabilité et la situation financière

Ethias SA

31/12/2019

ethias

Table des matières

1.	Synthèse	5
2.	Activités et résultats	7
2.1.	Activités	7
2.1.1.	Stratégie	7
2.1.2.	Business Plan 2020-2024	7
2.1.3.	Dividendes	8
2.1.4.	Appréciation par Fitch	8
2.1.5.	Les conditions de marché en 2019	8
2.1.6.	Effectif	9
2.1.7.	IMA	9
2.1.8.	Simplification de la structure du groupe	9
2.1.9.	Autres informations	9
2.2.	Résultats d'assurance	10
2.2.1.	Résultat des activités d'assurance non vie	10
2.2.2.	Résultat des activités d'assurance vie	10
2.2.3.	Résultats des investissements	10
2.3.	Résultats des autres activités	11
3.	Système de gouvernance	12
3.1.	Informations générales	12
3.1.1.	Organes de gestion et de contrôle	12
3.1.2.	Rémunération	15
3.2.	Exigences « fit and proper »	15
3.2.1.	Description des exigences	15
3.2.2.	Processus d'évaluation	16
3.3.	Système de gestion des risques et ORSA	16
3.3.1.	Système de gestion des risques	16
3.3.2.	Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)	22
3.4.	Système de contrôle interne	23
3.4.1.	Système de contrôle interne	23
3.4.2.	Fonction de compliance	24
3.5.	Fonction d'audit interne	26
3.5.1.	Missions	26
3.5.2.	Charte d'audit	26
3.6.	Fonction actuarielle	27
3.7.	Sous-traitance	27
3.7.1.	Éléments essentiels de la politique de sous-traitance	27
3.7.2.	Sous-traitance de services informatiques	28
4.	Profil de risque	29
4.1.	Risque de souscription	29
4.1.1.	Exposition au risque de souscription	29

4.1.2.	<i>Concentration du risque de souscription</i>	29
4.1.3.	<i>Sensibilité au risque de souscription</i>	30
4.1.4.	<i>Atténuation du risque de souscription</i>	30
4.2.	Risque de marché	31
4.2.1.	<i>Exposition au risque de marché</i>	31
4.2.2.	<i>Exposition au risque de taux d'intérêt</i>	32
4.2.3.	<i>Expositions au risque de spread</i>	33
4.2.4.	<i>Concentration du risque de marché</i>	34
4.2.5.	<i>Sensibilité au risque de marché</i>	35
4.2.6.	<i>Méthodes d'atténuation du risque de marché</i>	35
4.3.	Risque de crédit	36
4.3.1.	<i>Exposition au risque de crédit</i>	36
4.3.2.	<i>Méthodes d'atténuation du risque de crédit</i>	36
4.4.	Risque de liquidité	36
4.4.1.	<i>Exposition au risque de liquidité</i>	36
4.4.2.	<i>Sensibilité au risque de liquidité</i>	38
4.4.3.	<i>Méthodes d'atténuation du risque de liquidité</i>	38
4.4.4.	<i>Bénéfice attendu inclus dans les primes futures</i>	38
4.5.	Risque opérationnel	38
4.5.1.	<i>Exposition au risque opérationnel</i>	38
4.5.2.	<i>Concentration du risque opérationnel</i>	40
4.5.3.	<i>Méthodes d'atténuation du risque opérationnel</i>	40
4.6.	Autres risques importants	40
4.7.	Autres informations importantes concernant le profil de risque	41
5.	Valorisation à des fins de solvabilité	43
5.1.	Valorisation des actifs	43
5.1.1.	<i>Valorisation du portefeuille d'actifs financiers</i>	43
5.1.2.	<i>Valorisation des autres actifs</i>	44
5.2.	Valorisation des provisions techniques	45
5.2.1.	<i>Valorisation des best estimates vie</i>	45
5.2.2.	<i>Valorisation des best estimates non vie et santé</i>	49
5.2.3.	<i>Valorisation de la marge de risque</i>	53
5.2.4.	<i>Ajustement de volatilité</i>	53
5.3.	Valorisation des autres passifs	54
5.3.1.	<i>Passifs éventuels</i>	54
5.3.2.	<i>Provisions autres que les provisions techniques</i>	54
5.3.3.	<i>Provisions pour retraite</i>	54
5.3.4.	<i>Dépôts des réassureurs</i>	54
5.3.5.	<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	54
5.3.6.	<i>Autres dettes et autres passifs</i>	54
5.3.7.	<i>Passifs subordonnés</i>	55
5.4.	Annexes	55

5.4.1.	<i>Bilan S2 comparatif 12/2018 – 12/2019</i>	55
5.4.2.	<i>Bilan S2 versus BGAAP 12/2019</i>	56
6.	Gestion du capital	57
6.1.	Fonds propres	57
6.1.1.	<i>Composition des fonds propres disponibles</i>	57
6.1.2.	<i>Composition des fonds propres éligibles à la couverture du SCR</i>	57
6.1.3.	<i>Couverture du capital de solvabilité requis</i>	58
6.1.4.	<i>Décomposition des fonds propres éligibles à la couverture du MCR</i>	58
6.1.5.	<i>Couverture du minimum de capital requis</i>	58
6.1.6.	<i>Différences entre les fonds propres en BGAAP et en Solvabilité II</i>	58
6.2.	SCR & MCR	59
6.2.1.	<i>Capital de solvabilité requis (SCR) et minimum de capital requis (MCR)</i>	59
6.2.2.	<i>Capital de solvabilité requis par module de risque</i>	59
6.2.3.	<i>Utilisation de calculs simplifiés</i>	60
6.2.4.	<i>Utilisation des paramètres propres à l'entreprise</i>	60
6.2.5.	<i>Données utilisées par l'entreprise pour calculer le MCR</i>	60
6.3.	Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du SCR.....	60
6.4.	Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	60
6.5.	Non-respect du MCR et non-respect du SCR.....	60
7.	Modèles de données quantitatives	61
7.1.	Bilan	62
7.2.	Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité	63
7.3.	Primes, sinistres et dépenses par pays	65
7.4.	Provisions techniques vie et santé SLT.....	67
7.5.	Provisions techniques non-vie.....	68
7.6.	Sinistres en non-vie	69
7.7.	Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires.....	71
7.8.	Fonds propres	72
7.9.	Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard.....	75
7.10.	Minimum de capital requis - Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie ...	77

1. Synthèse

Dans un souci de simplification du groupe, Vitrufin SA, holding détenant 100% d'Ethias SA, a été liquidée le 25 octobre 2019.

Dans un environnement en pleine mutation, Ethias a adopté un programme stratégique ayant pour ambition de renforcer son positionnement en tant qu'assureur n°1 du Direct, n°1 du Digital et leader des Collectivités publiques. Ce programme ambitieux permettra à Ethias de répondre aux nombreux défis qui attendent notre secteur : forte concurrence, nouveaux acteurs, contexte macro-économique difficile, environnement sociétal disrupté, nouvelles habitudes de consommation, avancées et défis technologiques, ... Dans ce contexte, l'organisation a été renforcée en 2019, en mettant l'accent sur un certain nombre de priorités : amélioration de la rentabilité, croissance digitale, nouveaux services, maîtrise des coûts.

Les axes stratégiques de l'entreprise se déclinent autour de 3 piliers qui sont le digital, le direct et le renforcement du partenariat avec les collectivités publiques, avec une volonté constante d'innover au service du client.

En 2019, Ethias a réalisé un résultat net de 190 millions, en hausse de 12% par rapport à l'exercice précédent grâce à une bonne performance des activités Vie.

Les résultats des activités Non Vie particuliers sont excellents, tandis que ceux des entités collectivités et entreprises ont été marqués par une diminution de la rentabilité. Les activités Vie ont quant à elles très bien performé.

L'encaissement global est de 2.671 millions d'euros, soit une diminution de 1% par rapport à l'encaissement de 2018, qui résulte d'une croissance de 3% en Non Vie et d'une diminution de 5% en Vie. La diminution de l'encaissement des activités Vie (-5%) est liée à une différence de cadencement du versement des primes des assurances pensions. L'excellente performance sur les actifs financiers, essentiellement suite à des réalisations de plus-values réalisées sur immeubles et sur actions, vient en partie compenser la diminution du résultat Non Vie.

A fin 2019, le ratio Solvency II s'élève quant à lui à 191% (sans distribution de dividende comme demandé par les régulateurs) (contre un ratio de solvabilité de 181% à fin 2018 après déduction du dividende).

Ethias SA calcule son niveau de solvabilité en Solvency 2 au moyen de la formule standard, sans recourir aux mesures transitoires à long terme.

Cette performance a été soulignée par l'agence de notation Fitch Ratings. La notation IFS (« Insurer Financial Strength») d'Ethias qui avait déjà été relevée en janvier de BBB+ à A- (Fort avec perspective positive) a été confirmée et la perspective a été relevée de stable à positive en août 2019. En mars 2020, après examen dans le cadre de son comité de rating « event driven » de la situation macroéconomique et des perspectives de nombreuses entreprises suite à la crise sanitaire Covid-19, l'agence a pris la décision de revoir la note A- d'Ethias qui passe de positive à stable.

Le profil de risque d'Ethias SA indique une exposition principalement au risque de marché ; en particulier au risque de spread, via son portefeuille investi majoritairement en obligations, et au risque de taux, en raison de son passif d'assurance vie à long terme. La sensibilité aux taux d'intérêt reste sous contrôle.

Aujourd'hui, confrontés à la pandémie du COVID19, nous percevons tous l'importance des enjeux de prévention et de responsabilité sociétale que les entreprises doivent incarner.

Nous réalisons également à quel point notre modèle unique d'assureur direct et digital nous permet d'affronter cette crise avec détermination pour continuer à servir nos clients 24/7. Préparée techniquement et technologiquement, Ethias a pu immédiatement :

- Permettre à la quasi-totalité de ses collaborateurs de travailler depuis leur domicile, assurant ainsi leur sécurité et celle de leur famille.
- Garantir un service ininterrompu vis-à-vis de sa clientèle, en favorisant toutes les fonctionnalités digitales : site web, espace client, ventes en ligne, Live-chat et en renforçant ses Contact Centers, à l'écoute des clients.

Face à la gravité de la situation, Ethias a pris ses responsabilités et s'est mobilisée directement, tant sur le plan sanitaire en apportant une aide d'urgence à la Croix-Rouge et à Médecins sans Frontières et en relayant leurs appels aux dons ; que sur le plan de la détresse économique, par la mise en place d'un certain nombre de mesures exceptionnelles, soit individuelles soit à l'échelle du secteur pour aider les citoyens et les entreprises impactés financièrement par la crise. Concrètement, nous avons ainsi immédiatement cessé les recouvrements de primes et postposé les révisions tarifaires, postposé les paiements des primes d'un certain nombre de contrats jusqu'au 30 septembre, maintenu la couverture de contrats collectifs pour les personnes en chômage technique, suspendu certains contrats d'entreprises à l'arrêt, remboursé les primes couvrant des événements annulés ou encore, étendu les couvertures AT et RC à tous les volontaires appelés à la rescousse par nos assurés en première ligne (hôpitaux, maisons de retraites, communes, CPAS, Police, Croix-Rouge, MSF...). Ethias a également développé une App solidaire permettant de mettre en contact des bénévoles et des personnes ayant besoin d'aide, aussi diverse soit-elle.

Au moment de l'établissement de ce rapport, les conséquences de la pandémie sur l'entreprise ne peuvent être estimées avec précision. Si cet événement n'a pas d'impact sur les comptes annuels de l'entreprise au 31 décembre 2019, il pourrait cependant avoir un impact potentiellement significatif sur la solvabilité de l'entreprise, ainsi que sur ses résultats techniques et financiers, en fonction des impacts économiques de cette crise. Sur cette base, et suite à la circulaire

BNB 2020_012 du 7 avril 2020, le conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale du 20 mai 2020 de ne pas octroyer de dividendes et d'affecter le résultat de l'exercice au bénéfice reporté.

La solvabilité d'Ethias S.A. au 31 décembre 2019 s'établit à 191% et assure donc une assise solide pour supporter cette crise. En outre, la situation est suivie de très près par le management qui s'assure continuellement de donner la meilleure réponse à toutes nouvelles informations. Cela étant, nous restons confiants sur la solidité d'Ethias dans ce contexte particulier.

En sa qualité d'assureur, d'investisseur, d'acteur sociétal et d'entrepreneur, Ethias continuera à mettre tout en œuvre pour contribuer à réduire les conséquences négatives de cette catastrophe mondiale sur ses assurés et la société belge.

2. Activités et résultats

2.1. Activités

2.1.1. Stratégie

Dans un environnement en pleine mutation, Ethias a adopté un programme stratégique ayant pour ambition de renforcer son positionnement en tant qu'assureur n°1 du Direct, n°1 du Digital et leader des Collectivités publiques.

Ce programme ambitieux permettra à Ethias de répondre aux nombreux défis qui attendent notre secteur : forte concurrence, nouveaux acteurs, contexte macro-économique difficile, environnement sociétal disrupté, nouvelles habitudes de consommation, avancées et défis technologiques, ...

Dans ce contexte, l'organisation a été renforcée en 2019, en mettant l'accent sur un certain nombre de priorités : amélioration de la rentabilité, croissance digitale, nouveaux services, maîtrise des coûts.

Notre mission : « simplifier l'assurance pour vous offrir sécurité, tranquillité et liberté d'entreprendre avec des services et des produits innovants. Partenaire de votre quotidien, nous mettons notre expertise et notre énergie à votre service ». Nos conseillers, nos inspecteurs, nos préventeurs, ..., sont les principaux ambassadeurs de cette mission, en tant que partenaires du quotidien de nos clients.

Notre vision : enrichir l'expérience pour le client, au travers de notre gamme de produits et services innovants, de notre modèle de distribution omni-channel et de l'innovation continue de nos processus et solutions. Elle se décline autour des principales thématiques que sont la mobilité, la santé et le vieillissement.

2.1.2. Business Plan 2020-2024

Les axes stratégiques de l'entreprise se déclinent autour de 3 piliers qui sont le digital, le direct et le renforcement du partenariat avec les collectivités publiques, avec une volonté constante d'innover au service du client.

Activités Non-vie

En B2C, le focus sera mis sur :

- L'accélération des initiatives digitales : simplification des produits et du processus, amélioration de la « customer experience » du canal digital, Auto on Mobile, self servicing, ...
- L'innovation : grâce notamment au partenariat avec IMA

En B2B, les priorités seront :

- La protection du portefeuille secteur public et le développement du non-marchand
- Le développement de nouveaux produits et services
- L'assainissement du portefeuille
- L'assainissement de la relation avec certains courtiers.

Activités Vie

L'activité vie représente aujourd'hui 50 % de notre business. Avec la mise en place de la nouvelle direction vie, Ethias se donne les moyens de proposer des solutions à tous nos clients en matière de pension et de les accompagner dans leurs choix et ce, pour les piliers 1, 2 et 3.

Les axes prioritaires seront :

- Un réalignement de l'offre, induite par un contexte de taux bas (stratégie financière)
- Une consolidation de notre positionnement de partenaire en termes de gestion des pensions du secteur public
- Un assainissement et une optimisation du second pilier
- Le développement de solutions alternatives et de nouveaux produits : gamme Branche 23, offre fond de pension, ...
- L'offre de solutions digitalisées.



Maitrise des coûts

Le programme CommIT reposera sur la mise en place d'un nouveau modèle opérationnel sur le plan technologique, permettant de soutenir les besoins Business, tout en maîtrisant les coûts de run et de build en IT. Par ailleurs, différents plans d'actions seront déployés pour accélérer l'automatisation de certaines de nos activités (AI, robotics, digitalisation, ...), afin d'améliorer l'expérience client.

2.1.3. Dividendes

En date du 7 avril 2020, conformément aux recommandations de l'EIOPA des 17 mars et 2 avril faisant suite à la crise Covid-19, la BNB a émis une circulaire demandant à toutes les entreprises d'assurance de suspendre temporairement les distributions de dividendes discrétionnaires jusqu'au 1er octobre. Dès lors, le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale du 20 mai 2020 de ne pas octroyer de dividendes et d'affecter le résultat de l'exercice au bénéfice reporté.

2.1.4. Appréciation par Fitch

Le 22 janvier 2019, l'agence de notation Fitch Ratings a relevé la notation IFS (« Insurer Financial Strength ») d'Ethias S.A. de BBB+ (Bon – perspective positive) vers une notation A- (Fort – perspective stable). Cette notation reflète l'évaluation de la solidité financière d'Ethias.

Le 13 août, Fitch confirme la note A- d'Ethias, et relève la perspective de stable à positive. La confirmation de la notation traduit la solidité financière d'Ethias, sa bonne rentabilité et son solide modèle d'affaires. La perspective positive reflète les attentes de Fitch quant au maintien d'un solide niveau de capitalisation en 2019. Fitch souligne dans son communiqué de presse qu'Ethias continue à faire preuve de stabilité après la réalisation d'un plan d'actions pluriannuel qui a permis de renforcer sa capitalisation, sa flexibilité financière et sa gestion des risques ALM (Asset and Liability Management). Fitch indique que le plan stratégique d'Ethias tend à renforcer sa position d'assureur leader dans le direct, dans le digital et dans le secteur public, qui sont les 3 avantages compétitifs d'Ethias.

En mars 2020, après examen dans le cadre de son comité de rating « event driven » de la situation macroéconomique et des perspectives de nombreuses entreprises suite à la crise sanitaire Covid-19, l'agence a pris la décision de ramener à perspective stable la notation de toute une série d'entreprise bénéficiant d'une perspective positive. Dans ce cadre, la note A- d'Ethias passe donc de perspective positive à perspective stable.

2.1.5. Les conditions de marché en 2019

2019 s'est avérée être une année de ralentissement de la croissance économique mondiale et de performances contrastées sur les marchés financiers. L'année écoulée a surtout été marquée par des incertitudes (géo-)politiques, comme la guerre commerciale Chine/USA et les incertitudes sur le Brexit.

Dans ce contexte, le FMI a revu encore ses prévisions de croissance à la baisse pour l'économie mondiale en 2019 et 2020 (3% en 2019 soit le pire depuis 2008 et 3,4% en 2020). La zone euro est, avec les pays émergents, l'une des causes du ralentissement économique mondial, et cette situation pourrait encore se détériorer en 2020. En Europe, la croissance a nettement ralenti en 2019, surtout en Italie et en Allemagne, avec une baisse des indicateurs de confiance des entreprises et une production industrielle qui ne cesse de diminuer. Néanmoins, la consommation des ménages reste stable et le taux de chômage continue de se réduire, mais moins vite que les années précédentes.

Aux Etats-Unis, la consommation et les services, qui représentent une part importante de l'économie américaine, continuent à fournir un soutien. Par contre, la part contributive de l'investissement et des exportations diminue. C'est surtout l'incertitude entourant la guerre commerciale en cours et la faiblesse du secteur manufacturier qui ont impacté négativement les chiffres économiques ces derniers mois.

Dans ce contexte économique, et en l'absence d'inflation, les banques centrales sont restées prudentes. Pour la troisième fois d'affilée en 2019, la Fed a abaissé son taux directeur de 25 points de base, le ramenant dans la fourchette de 1,50%-1,75%. De son côté, la BCE a laissé ses taux inchangés (0%) mais a confirmé l'arsenal de relance monétaire en septembre malgré de profondes divisions internes. Des achats nets ont été relancés dans le cadre du Quantitative Easing à un rythme mensuel de 20 milliards d'euros à compter du 1er novembre 2019. À l'avenir, les banquiers centraux exerceront, sans doute, une pression accrue sur les gouvernements pour qu'ils prennent le relais de la politique monétaire en adoptant une politique budgétaire plus accommodante.

En ce qui concerne les marchés financiers, dans ce contexte de chiffres macroéconomiques mitigés avec des tensions politiques persistantes, les rendements obligataires ont connu une baisse prononcée avec un point d'orgue au mois d'août et un Bund 10 ans qui a touché les -0,71% (record bas historique). De son côté, le taux OLO à 10 ans de 0,78% début janvier a atteint un point bas en août à -0,39%. Il a finalement clôturé l'année tout juste au-dessus de 0 à 0,09%.

Au niveau des pays périphériques, la tendance fut également à la baisse. Le Portugal et l'Espagne ont bénéficié de leurs bons résultats économiques et des commentaires positifs des agences de notation. Ils ont donc vu leurs primes de risque baisser en 2019. L'Italie, malgré son instabilité politique, a vu son taux 10 ans continuer à descendre pour atteindre 1,41% en fin d'année (contre 2,74% fin 2018).

Les performances boursières des actions sur l'année 2019 sont impressionnantes : +24,78% pour l'Euro Stoxx 50 (CAC40 : +26,37%, DAX : +25,48%, FTSE MIB : +28,28%, BEL20 : +21,96%, IBEX : +11,82%), +28,88% pour le S&P, +35% pour le Nasdaq. Les soutiens des banques centrales, ainsi que les allers-retours dans les négociations

commerciales entre la Chine et les Etats-Unis, ont été les principaux « drivers » des marchés ; de même que les incertitudes autour du Brexit et la dégradation du secteur manufacturier au niveau mondial.

En effet, les récurrentes menaces et les décisions d'instauration de taxes douanières par la Chine et les Etats-Unis ont provoqué par intermittence des périodes de stress sur les marchés actions (en mai et août) ; la crainte qu'une escalade des taxes douanières n'impacte fortement l'économie mondiale a conduit à des mini-corrrections sur l'indice Eurostoxx50 (-6,66% en mai, -5,94% en août). Il aura finalement fallu 12 mois pour arriver à un premier accord pour lequel les Etats-Unis diminueront leurs droits de douane sur certains produits importés de Chine, en échange d'achats par la Chine de produits américains au cours des deux prochaines années. En Europe, ce sont les inquiétudes politiques d'un « hard Brexit » et les turbulences politiques en Italie, qui ont alimenté les inquiétudes des investisseurs. En fin d'année, l'éloignement d'un Brexit sans accord a apaisé les marchés.

2.1.6. Effectif

Ethias SA est passé de 1.728,50 ETP au 31/12/2018 à 1.747 ETP au 31/12/2019.

2.1.7. IMA

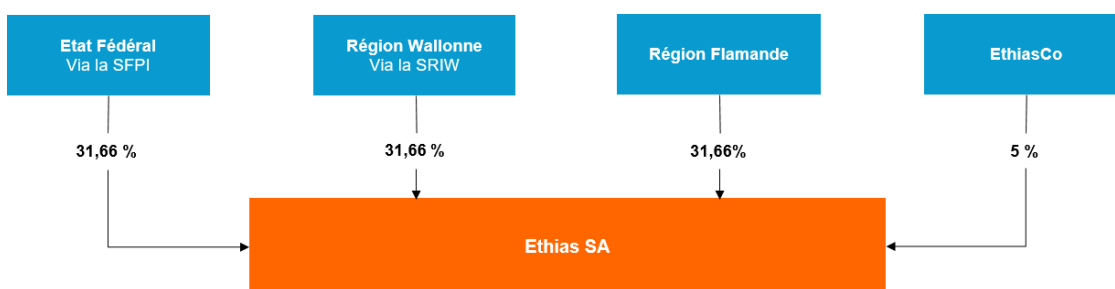
Le 4 décembre 2019, Ethias finalise l'opération de prise de participation dans la société IMA Benelux, une entreprise spécialisée depuis 2001 dans la gestion de l'assistance, en signant un accord avec les Groupes IMA et P&V.

Depuis le 1er janvier 2020, Ethias est actionnaire à 33 % (aux côtés de P&V et du Groupe IMA) d'IMA Benelux. Cet accord donne un véritable coup d'accélérateur aux ambitions d'Ethias et particulièrement à la marque Ethias Assistance, en matière d'offre de services innovants.

2.1.8. Simplification de la structure du groupe

Dans un souci de simplification du groupe, Vitrufin SA, holding détenant 100% d'Ethias SA, a été liquidée le 25 octobre 2019. Les quatre actionnaires que sont l'Etat fédéral (31,66%), la Région wallonne (31,66%), la Région flamande (31,66%) et EthiasCo (5%) détiennent désormais leur participation directement dans Ethias s.a.

La structure du groupe se présente aujourd'hui comme suit :



2.1.9. Autres informations

L'autorité de contrôle chargée du contrôle financier d'Ethias SA est la Banque Nationale de Belgique (Boulevard de Berlaimont 14 – 1000 Bruxelles).

Le Commissaire d'Ethias SA est PwC Réviseurs d'entreprises SCRL (Woluwe Garden, Woluwedal 18 – 1932 Sint-Stevens-Woluwe), représenté par Kurt Cappoen, réviseur agréé.

2.2. Résultats d'assurance

L'année 2019 enregistre un résultat net de 190 millions d'euros, soit une progression de 12% par rapport à 2018 grâce à une bonne performance des activités Vie.

Les résultats des activités Non Vie particuliers sont excellents, tandis que ceux des entités collectivités et entreprises ont été marqués par une diminution de la rentabilité. Les activités Vie ont quant à elles très bien performé.

L'encaissement global est de 2.671 millions d'euros. La Non-vie progresse de 3% par rapport à 2018. La diminution de l'encaissement des activités Vie (-5%) est liée à une différence de cadencement du versement des primes des assurances pensions.

2.2.1. Résultat des activités d'assurance non vie

Le résultat des activités Non Vie s'élève à 116 millions d'euros.

L'encaissement s'élève à 1.419 millions d'euros et croit de 3% par rapport à 2018. Il se répartit de la manière suivante entre les segments Particuliers et Collectivités et Entreprises:

- L'encaissement Particuliers augmente de 1% par rapport à 2018 et s'élève à 582 millions d'euros ;
- L'encaissement Collectivités et Entreprises s'élève à 837 millions d'euros et est en croissance par rapport à 2018 de 4% notamment grâce au développement du courtage.

Le ratio combiné net opérationnel s'élève à 97% et subit l'augmentation de la sinistralité sur le segment des Collectivités et Entreprises, essentiellement en raison de la mauvaise performance d'un portefeuille d'activités à l'international mis en run-off.

2.2.2. Résultat des activités d'assurance vie

Le résultat des activités Vie s'élève à 103 millions d'euros.

L'encaissement à fin 2019 est en diminution de 5% par rapport à 2018 et s'élève à 1.251 millions d'euros, dont 51 millions d'euros en Particuliers et 1.200 millions d'euros en Collectivités et Entreprises.

L'encaissement en Vie Particuliers diminue de 7% par rapport à 2018.

L'encaissement Vie Collectivités et Entreprises est en diminution de 5% par rapport à 2018, principalement en 1^{er} pilier (diminution des primes uniques).

L'excellent résultat des activités Vie en 2019 s'explique principalement par des revenus financiers non récurrents (plus-values réalisées sur la vente d'immeubles et d'actions).

Ces bons résultats ont permis de doter la provision pour participations bénéficiaires (nette de taxes) de 50 millions d'euros (versus 42 millions d'euros en 2018, pour les segments Vie et Décès), essentiellement sur les fonds cantonnés du 1^{er} pilier.

2.2.3. Résultats des investissements

Les produits financiers nets 2019, repris sous les rubriques de produits et charges des placements des comptes annuels *BGAAP*, s'élèvent à 419 millions d'euros contre 405 millions d'euros en 2018.

Ils se composent des principaux éléments suivants :

En milliers d'euros	2019	2018
Produits financiers nets des investissements, hors branche 23	450.857	410.396
<i>Récurrents</i>	384.385	407.132
<i>Non récurrents</i>	66.472	3.264
Produits liés à la réassurance financière	18	1
Produits financiers nets des investissements en branche 23	6.307	33.241
Charges financières des emprunts et autres dettes financières	-25.728	-27.439
Autres produits et charges financières	-12.181	-10.969
Total	419.273	405.230

Les produits financiers nets des investissements par grandes classes d'actifs sont détaillés ci-dessous :

En milliers d'euros	2019	2018
Obligations	323.067	352.255
<i>Récurrent</i>	320.127	340.774
<i>Non-récurrent</i>	2.940	11.481
Actions & participations	47.678	17.204
<i>Récurrent</i>	25.405	34.624
<i>Non-récurrent</i>	22.273	-17.420
Immobilier & prêts	83.972	48.662
Dérivés & provisions	557	-3.348
Trésorerie & équivalent de trésorerie	-4.417	-4.377
Total	450.857	410.396

2.3. Résultats des autres activités

En 2019, le résultat non-technique avant impôts affiche une contribution négative de 19 millions d'euros, essentiellement due à la charge des emprunts subordonnés, contre une contribution positive de 6 millions d'euros en 2018. La charge d'impôts de l'exercice s'élève à 9 millions d'euros, suite à l'utilisation de pertes fiscales reportées et des déductions de revenus d'innovation.

3. Système de gouvernance

3.1. Informations générales

3.1.1. Organes de gestion et de contrôle

Souhaitant favoriser une gestion efficace et prudente, Ethias veille à opérer une distinction claire entre, d'une part, la direction effective de l'entreprise d'assurance, assurée par le comité de direction, et, d'autre part, le contrôle de cette direction, dont le conseil d'administration est en charge.

3.1.1.1. Conseil d'administration

Missions

Le conseil d'administration définit la stratégie générale, les principales politiques de l'entreprise en matière de gouvernance et de risques ainsi que la politique d'intégrité. Il assume également la surveillance des activités de l'entreprise et évalue régulièrement l'efficacité du système de gouvernance.

Il vérifie, au moins une fois par an, le bon fonctionnement des quatre fonctions de contrôle indépendantes et veille à ce que, sur base du rapport périodique établi par le comité de direction, ce dernier prenne les mesures nécessaires pour remédier aux éventuels manquements.

Il évalue régulièrement les principes généraux de la politique de rémunération et surveille sa mise en œuvre.

Il vérifie en outre régulièrement que l'entreprise dispose d'un contrôle interne efficace sur le plan de la fiabilité du processus de reporting en matière d'information financière.

Il supervise les décisions prises par le comité de direction, prend connaissance des constats importants établis par les fonctions de contrôle indépendantes, le commissaire, la BNB et la FSMA et détermine quelles actions doivent être prises à la suite des recommandations de l'audit interne, veillant ensuite à ce qu'elles soient menées à bien.

Composition

Le conseil d'administration compte 16 administrateurs dont 4 administrateurs exécutifs, 4 administrateurs indépendants qui répondent aux critères de l'article 526ter du code des sociétés et 5 femmes (en appliquant ainsi, dans une démarche volontaire, l'article 518bis du code des sociétés relatif au genre des administrateurs).

La composition du conseil d'administration respecte, par ailleurs, la parité linguistique.

L'âge maximum de chacun des administrateurs ne peut dépasser 70 ans. Tout administrateur est réputé démissionnaire de plein droit à la date de son 70^{ème} anniversaire.

Le mandat d'administrateur a une durée de 6 ans et est renouvelable.

Le conseil d'administration nomme un président parmi les administrateurs qui ne sont pas membres du comité de direction.

3.1.1.2. Comités spécialisés du conseil d'administration

Comité d'audit et de risques

Le 19 février 2009, le conseil d'administration a créé en son sein un comité d'audit et de risques.

Missions

En vue de renforcer l'efficacité de la surveillance des activités de l'entreprise par le conseil d'administration, le comité d'audit et de risques est chargé du suivi du processus d'élaboration et de contrôle de l'information financière, du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de l'entreprise ainsi que du suivi de la fonction d'audit interne et de ses activités.

Il conseille le conseil d'administration pour les aspects concernant la définition et le contrôle de la mise en œuvre de la stratégie et du niveau de tolérance en matière de risques, tant actuels que futurs, et l'assiste dans le contrôle du fonctionnement de la fonction de gestion des risques.

Le comité effectue le suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés, en ce compris le suivi des questions et recommandations formulées par le commissaire agréé.

Ses responsabilités sont décrites dans le règlement d'ordre intérieur du comité d'audit et de risques, adopté par le conseil d'administration du 22 novembre 2018.

Composition

Le comité d'audit et de risques est composé d'au moins trois administrateurs non membres du comité de direction, dont la majorité est indépendante au sens de l'article 526ter du code des sociétés (cf. *supra*).

Un président est désigné parmi ceux-ci.

Actuellement, il est composé de 5 administrateurs non exécutifs, dont 3 sont indépendants.

Les membres seuls ont le droit de participer aux réunions de ce comité. Des personnes étrangères sont toutefois admises aux séances sur décision du président lorsque le dossier le requiert.

Comité de nomination et de rémunération

Un comité de nomination et de rémunération a été créé le 19 février 2009 au sein du conseil d'administration. Il était à l'origine commun à Vitrufin et Ethias.

Le 4 juillet 2014, il a été décidé de mettre en place un comité de nomination et de rémunération propre à chacune des sociétés.

Un nouveau règlement d'ordre intérieur a été adopté le 22 novembre 2018.

Missions

Le comité de nomination et de rémunération est chargé d'assister le conseil d'administration et le comité de direction dans l'évaluation et les avis ou décisions sur la nomination des administrateurs, des membres du comité de direction et des responsables des fonctions indépendantes. Il conseille également le conseil d'administration en matière de rémunération.

Ses responsabilités sont décrites dans le règlement d'ordre intérieur du comité de nomination et de rémunération, adopté par le conseil d'administration du 22 novembre 2018.

Composition

Le comité de nomination et de rémunération est composé d'au moins 3 administrateurs non exécutifs, dont un au moins est indépendant au sens de l'article 526ter du Code des sociétés et est présidé par le président du conseil d'administration.

3.1.1.3. Comité de direction

Missions

(1) Le comité de direction exerce la direction concrète des activités d'Ethias dans le cadre de la stratégie définie par le conseil d'administration.

Il met en œuvre la stratégie définie et les politiques approuvées par le conseil d'administration en concrétisant celles-ci dans des processus et procédures.

Il assure la direction des activités de l'entreprise conformément aux objectifs stratégiques fixés et en respectant les limites de tolérance au risque définie par le conseil d'administration.

Il supervise les directions opérationnelles et veille au respect des compétences et responsabilités qui lui ont été attribuées.

Il formule au conseil d'administration des propositions en vue de la définition de la politique générale et de la stratégie de l'entreprise.

(2) Le comité de direction met par ailleurs en œuvre le système de gestion des risques défini par le conseil d'administration, (i) en prenant les mesures nécessaires pour assurer la maîtrise des risques, (ii) en surveillant l'évolution du profil de risques de l'entreprise, (iii) en s'assurant que tous les risques sont identifiés et gérés de manière adéquate, (iv) en établissant des mécanismes de contrôle et de sécurité dans le domaine informatique et (v) en traduisant en processus et procédures le cadre d'appétence au risque et la politique générale de gestion des risques définis par le conseil d'administration.

(3) Le comité de direction met en outre en place le suivi et l'évaluation de la structure organisationnelle et opérationnelle permettant de soutenir les objectifs stratégiques de l'entreprise et prévoit des mécanismes de contrôle interne adéquats. Il met également en œuvre le cadre nécessaire à l'organisation et au bon fonctionnement des fonctions de contrôle

indépendantes, exécute les politiques de gouvernance définies par le conseil d'administration, veille à l'application correcte de la politique de rémunération de l'entreprise et organise un système de reporting interne permettant d'établir avec une certitude raisonnable la fiabilité de l'information financière et du reporting prudentiel.

(4) Le comité de direction est également chargé de la mise en œuvre de la politique d'intégrité définie par le conseil d'administration.

(5) Le comité de direction est, enfin, responsable du reporting au conseil d'administration et à la BNB. A cet égard, il communique au conseil les informations lui permettant d'exercer sa mission de surveillance des activités de l'entreprise, lesquelles comprennent notamment le rapport sur l'évaluation de l'efficacité du système de gouvernance.

Composition

Le conseil d'administration constitue un comité de direction de 6 membres personnes physiques, dont quatre sont administrateurs et dont trois sont de langue néerlandaise et trois de langue française.

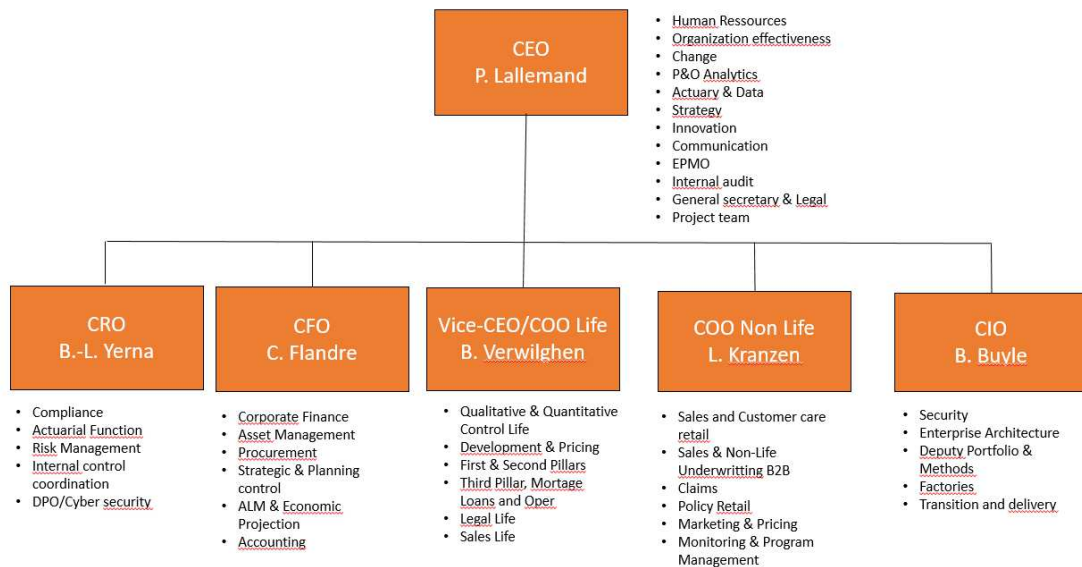
Le conseil d'administration nomme les membres du comité de direction.

Répartition interne des tâches

Une nouvelle architecture organisationnelle a été mise en place en septembre 2017 et revue en septembre 2018. Elle a été intégralement modifiée en novembre 2019 (Ethias Tomorrow Move2Gether).

La répartition interne des tâches entre les membres du comité de direction a été revue à cette occasion.

L'organigramme opérationnel, qui couvre les activités se situant sous les membres du comité de direction, peut être présenté comme suit :



La direction effective d'Ethias est confiée à un comité de direction composé de six membres : le président et le vice-président du comité de direction et quatre autres directeurs.

Il est attribué à chacun d'eux des domaines de compétences spécifiques.

Il est précisé que le CRO a, conformément à l'article 56 § 3, al. 2 et 3 de la loi Solvabilité II, obtenu l'autorisation de la BNB de cumuler la responsabilité des fonctions de gestion des risques, actuarielle et compliance.

Evaluation périodique

Le président du comité de direction organise une évaluation annuelle du fonctionnement du comité de direction. L'auto-évaluation portant sur l'année 2019 est intervenue en janvier 2020.

3.1.2. Rémunération

Politique et pratiques de rémunération

En date du 19 décembre 2018, le conseil d'administration, sur proposition du comité de nomination et de rémunération, a adopté la nouvelle politique de rémunération pour Ethias.

Cette politique répond au prescrit de la circulaire BNB_2016_31 du 5 juillet 2016 actualisée en septembre 2018 en ce qu'elle définit les « *identified staffs* » et pose les principes généraux applicables à l'ensemble des membres du personnel, en ce compris les fonctions de contrôle indépendantes mais également, au travers de ses annexes, les dispositions spécifiques applicables aux membres du comité de direction et aux administrateurs non-exécutifs. Elle annule et remplace la politique de rémunération du 23 mars 2016.

Sont considérés comme « *identified staffs* » au sein d'Ethias :

- les administrateurs non-exécutifs,
- les membres du comité de direction,
- les membres du Management Meeting
- les responsables des fonctions de contrôle indépendantes (Head of Internal Audit, Head of Compliance, Head of Actuarial Control, CRO) et
- les personnes susceptibles d'avoir une incidence matérielle sur le profil de risques d'Ethias ou « *risk takers* » (Head of Investment Management et Head of Asset Allocations & Solutions).

La politique validée par le conseil d'administration du 19 décembre 2018 formalise et opérationnalise l'ensemble des règles concernant le reward validé par le comité de direction notamment en ses séances du 6 juillet 2017 et du 19 décembre 2017. Le système de rémunération applicable à **l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise** (à l'exception des membres du comité de direction mais en ce compris les « *identified staffs* » sous contrat de travail Ethias) a en effet entièrement été revu courant 2017. La nouvelle dynamique salariale a été mise en place par voie de convention collective de travail datée du 13 décembre 2017, laquelle est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018. Cette nouvelle politique de rémunération ne fait plus de distinction selon que le collaborateur est engagé avant ou après le 1^{er} janvier 2007. Elle met également un terme au régime spécifique jusqu'alors applicable aux inspecteurs.

Les membres du comité de direction ne sont pas visés par les dispositions générales de la politique de rémunération susmentionnée. Les principes qui s'appliquent à eux sont énoncés dans la politique de rémunération validée le 19 décembre 2018.

Des objectifs annuels collectifs et individuels ainsi que des objectifs pluriannuels collectifs pour 2020 ont été validés par le conseil d'administration le 29 janvier 2020.

A compter de janvier 2020, le statut des membres du comité de direction sera néanmoins revu dans le cadre de mise en conformité réglementaire au regard des dispositions contenues dans le nouveau Code des sociétés et des associations (CSA).

Les administrateurs non exécutifs perçoivent quant à eux un jeton de présence par séance (lorsqu'il y a plusieurs réunions sur une même journée, le jeton de présence est limité à une séance). Une indemnité annuelle supplémentaire, sous forme de montant fixe, leur est également allouée. Les membres du comité d'audit et de risques ainsi que les membres du comité de nomination et de rémunération perçoivent un jeton de présence et une indemnité annuelle sous forme de montant fixe.

La rémunération globale des administrateurs est publiée dans le rapport annuel d'Ethias (annexe n° 19 au bilan et comptes de résultats). Par ailleurs, conformément au prescrit de l'article 100 du code des sociétés, la rémunération individuelle des administrateurs est à présent publiée dans le rapport de gestion. Il a également été décidé de publier volontairement les rémunérations individuelles annuelles des membres du comité de direction.

3.2. Exigences « fit and proper »

3.2.1. Description des exigences

Le conseil d'administration d'Ethias a établi, le 22 novembre 2018, une politique « fit & proper » des administrateurs non exécutifs et membres du comité de direction ainsi qu'une politique « fit & proper » des responsables de fonctions de contrôle indépendantes. Ces politiques prévoient des processus de sélection, d'évaluation de l'aptitude et de formation des personnes ainsi visées.

Ces politiques s'inscrivent dans le cadre de la circulaire BNB_2018_25 relative à l'aptitude des administrateurs, des membres du comité de direction, des responsables de fonctions de contrôle indépendantes et des dirigeants effectifs d'établissements financiers. Elles établissent les processus et critères que les organes compétents d'Ethias s'engagent à respecter dans le cadre des évaluations d'aptitude qu'ils effectuent.

Pour les fonctions de membre du comité de direction et d'administrateur non exécutif, le comité de nomination et de rémunération effectue non seulement l'évaluation individuelle d'aptitude du candidat mais également l'expertise de l'organe concerné de manière collective afin de s'assurer que l'expertise au sein de l'organe de gestion concerné soit suffisamment garantie avec ces personnes au vu de leurs connaissances, expériences, compétences et comportements professionnels. L'évaluation de la compétence des membres des organes de gestion tient compte des différentes tâches confiées à chacun de ses membres afin d'assurer une diversité de qualifications, de connaissances et d'expériences propres à garantir une gestion et une supervision professionnelles d'Ethias. A cet égard, des critères d'expertise collective seront détaillés dans des matrices de compétences à établir et à mettre à jour par le comité de nomination et de rémunération sur la base des critères d'évaluation susvisés. Pour les responsables de fonctions de contrôle indépendantes, il revient au comité de direction de procéder à cette évaluation individuelle du candidat.

3.2.2. Processus d'évaluation

L'aptitude s'évalue avant la prise de fonction mais également en cours de mandat et lors du renouvellement du mandat des administrateurs, dès lors que les administrateurs non exécutifs, les membres du comité de direction et les responsables de fonctions de contrôle indépendantes doivent disposer en permanence de l'aptitude requise pour l'exercice de leur fonction.

3.3. Système de gestion des risques et ORSA

3.3.1. Système de gestion des risques

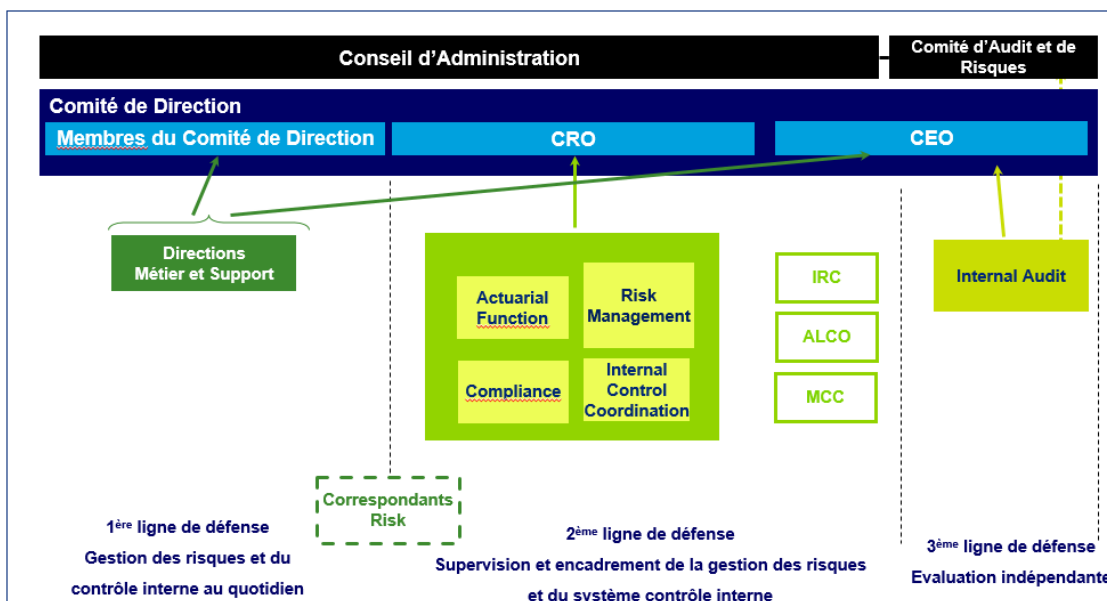
3.3.1.1. Objectifs d'une gestion des risques de l'entreprise

En plus de son activité métier qui consiste à gérer les risques souscrits par ses clients, comme toute entreprise, une compagnie d'assurances est elle-même confrontée à diverses catégories de risques. Dans ces conditions, il s'agit de gérer au mieux l'incertitude en identifiant les risques auxquels l'entreprise est confrontée, en les évaluant et en les traitant par une réponse efficace afin de les contrôler et les maîtriser.

En ce sens, l'objectif assigné au processus de gestion générale des risques est de « fournir une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs de l'organisation, en maintenant l'exposition au risque dans les limites de l'appétence au risque ».

3.3.1.2. Les 3 lignes de défense

La bonne gouvernance d'une compagnie d'assurance requiert la mise en place des fonctions d'audit interne, de compliance, de Risk Management et de contrôle actuariel. Ces fonctions sont non seulement des fonctions de contrôle indépendantes, mais également des fonctions de gouvernance. Leurs conclusions et avis se traduisent dans des mesures visant à renforcer la structure de gestion, l'organisation et le contrôle interne. Ces fonctions sont structurées de manière à mettre en place trois lignes de défense :



Première ligne de défense - Le suivi journalier des risques

La première ligne de défense est assurée par les lignes opérationnelles et les fonctions support (Accounting, Asset Management, IT, Human Ressources, ...). Il leur revient d'identifier les risques posés par chaque opération et de respecter les procédures et les limites posées.

Deuxième ligne de défense - La supervision des risques

La deuxième ligne de défense comprend les fonctions de contrôle que sont la fonction de gestion des risques (Risk Management), la fonction actuarielle (contrôle actuariel) et la fonction compliance, qui sont chargées de s'assurer que les risques ont été identifiés et gérés par la première ligne, selon les règles et procédures prévues.

Ces trois fonctions dépendent du CRO, qui assure la coordination transversale des travaux et l'échange adéquat d'informations pertinentes.

Le CRO, membre du comité de direction, est chargé de s'assurer que la structure de gestion des risques d'Ethias est opérationnelle et d'en améliorer l'efficacité et l'efficience. Les entités qui dépendent hiérarchiquement du CRO l'assistent dans son évaluation du profil de risque de la société, de son alignement sur la stratégie et l'appétence au risque, ainsi que dans l'identification des risques futurs.

Enfin, afin de renforcer la gouvernance des risques, le comité de direction d'Ethias organise des comités¹ dédiés à la gestion des risques. Ces comités sont consultatifs et leurs recommandations sont validées par le comité de direction :

- l'Insurance Reinsurance Committee (IRC) ;
- l'Assets and Liabilities Committee (ALCO);
- Le Model Coordination Committee (MCC).

Ces comités sont des outils de suivi, de décision et de reporting notamment en matière de risques. Chaque comité est présidé par un membre du Comité de direction. Le CRO est présent dans chaque comité dédié à la gestion des risques.

L'IRC suit les risques techniques des produits existants, analyse les actions de mitigation des risques techniques, analyse les modifications des produits existants ou les propositions de nouveaux produits et supervise le programme de réassurance.

L'ALCO a pour mission de contribuer à la protection d'Ethias SA dans ses aspects liquidité, rentabilité, et solvabilité via la mise en adéquation des actifs et des passifs de l'entreprise et de fixer les lignes de conduite pour la stratégie des investissements ainsi que de suivre les portefeuilles d'investissement en fonction de l'appétit au risque et de la philosophie d'investissement approuvés par le Comité de direction et le Conseil d'administration.

Le Model Coordination Committee (« MCC ») a pour mission de veiller et contribuer au respect, dans le cadre de risque défini par le conseil d'administration, de l'ensemble des normes internes et réglementaires de développement et d'utilisation des modèles quantitatifs internes qu'utilise Ethias aux fins, notamment, de la gestion de ses risques technico-financiers et de sa gestion Actif / Passif.

Troisième ligne de défense - L'évaluation indépendante

La troisième ligne de défense est assurée par l'audit interne qui a pour mission de donner, de manière indépendante, au conseil d'administration et au comité de direction une assurance raisonnable quant à la qualité et à l'efficacité du contrôle interne, de la gestion des risques, ainsi que des systèmes et processus de bonne gouvernance de l'établissement. Il assiste les membres de ces organes dans leur mission en la matière.

3.3.1.3. Typologie des risques

La typologie adoptée par Ethias est présentée dans le schéma ci-dessous et

- s'appuie sur les modules de la formule standard utilisée pour calculer les besoins réglementaires en capitaux dans le référentiel Solvabilité 2 (en vert dans le schéma)
- est complétée par les risques non couverts par la formule standard (en orange dans le schéma).

¹ Notons que la structure des comités décrite dans le rapport SFCR au 31/12/2017 et dans le rapport annuel 2017, a été revue début 2019 dans une perspective de rationalisation du nombre de ceux-ci.

Risques d'assurance			
Risque de souscription Vie	Risque de souscription Non - Vie	Santé SAV	Santé non SAV
Risque de mortalité	Risque de tarif et provisionnement	Risque de catastrophe	
Risque de longévité	Risque de catastrophe	Risque de mortalité	Risque de tarif et provisionnement
Risque de d'invalidité - incapacité	Risque de dépenses	Risque de longévité	Risque de cessation (rachat)
Risque de dépenses		Risque d'invalidité-incapacité	
Risque de révision		Risque de dépenses	
Risque de cessation		Risque de révision	
Risque de catastrophe		Risque de cessation (rachat)	

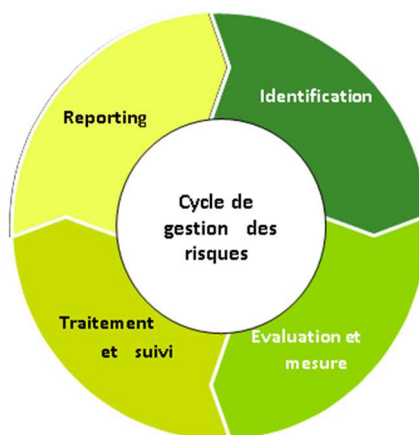
Risques Financiers		
Risque de marché	Risque de contrepartie	Risque de liquidité
Risque de taux	Risque de downgrade	Risque de liquidité de marché
Risque actions	Risque de défaut	Risque de liquidité de financement
Risque sur actifs immobiliers		
Risque de spread		
Risque de change		
Risque de concentration		

Risques Non financiers	
Risques opérationnels	Autres risques non financiers
	Risque de modèle
	Risque de concentration

Risques externes et d'environnement
Risque stratégique et de réputation

3.3.1.4. Processus de gestion des risques

La gestion des risques repose sur le processus cyclique suivant :



Identification des risques

Le cas échéant assisté du Risk Management, le management détermine pour chacun des objectifs de l'entreprise, les risques qui y sont associés, c'est-à-dire les événements susceptibles d'avoir des impacts négatifs sur la réalisation des objectifs de l'entreprise. L'identification des événements potentiels passe par la combinaison de plusieurs méthodes : facteurs déclencheurs, historique d'incidents, corrélation entre risques au niveau individuel et agrégé, tendances, workshops d'identification de risques

Quelques risques sont par exemple :

- la tarification inadaptée des produits d'assurance entraînant la non rentabilité des produits concernés ;
- la communication par le client d'informations erronées (sinistre déjà survenu au moment de la souscription, ...) (fraude à l'assurance) ;
- une signalétique erronée menant à une segmentation (âge, code postal, ...) inopportune ou encore à un régime fiscal inadapté (cas des assurances Vie) ;
- la perte de documents signés par le client (contrats retournés signés, déclaration de sinistre, ...) ;
- un niveau d'exposition au risque trop élevé d'un portefeuille d'actifs financiers.

Evaluation et mesure des risques

En fonction de la catégorie de risques, différentes méthodes d'évaluation et de mesure des risques identifiés sont mises en place :

- méthodes quantitatives d'évaluation et de mesure des risques financiers et des risques d'assurances ;
- méthodes semi-quantitatives d'évaluation des risques opérationnels en termes de leur probabilité de survenance et de l'impact potentiel (ampleur des dommages) qu'ils peuvent causer en cas de réalisation. La subdivision de la cartographie des risques opérationnels en plages de fréquence et d'impact dans une matrice aide à décider de la manière (actions de maîtrise) dont les risques doivent être traités au mieux.

L'évaluation des risques financiers, d'assurances et opérationnels, est mise en regard des matrices d'appétence d'Ethias pour les risques afin de déterminer si des mesures de traitement des risques sont nécessaires.

Traitement et suivi des risques

Une fois les risques identifiés, évalués et mesurés, il s'agit de définir, en fonction de l'appétence au risque retenue, la réponse au risque la plus adéquate parmi les différentes options de traitement possibles entre l'évitement (suppression de l'activité porteuse du risque), le transfert (réassurance, assurance), l'atténuation, le partage (la mutualisation) ou l'acceptation du risque (l'entreprise supporte elle-même le risque).

Reporting

La composante reporting traverse l'ensemble de l'organisation. La prise de décisions effectives et efficaces est étroitement dépendante de la qualité de l'information délivrée aux décideurs. Ethias tente de délivrer l'information (financière, légale, économique, opérationnelle, ...), adéquate et pertinente au bon destinataire dans une forme et un délai opportuns, afin de permettre à chacun de comprendre son propre rôle dans le dispositif de gestion des risques et de pouvoir assumer pleinement ses responsabilités.

Le reporting couvre la communication interne à l'entreprise mais également la communication externe vers les tiers (clients, fournisseurs, presse, autorités de contrôle, ...). Ethias veille à garantir une granularité de l'information adéquate (niveau de détail, périodicité) et une communication de l'information sous une forme adaptée au profil du destinataire.

En matière de reporting interne, il s'agit aussi de traduire le plan d'actions de maîtrise des risques en les concrétisant au sein de politiques (le quoi) déclinées en procédures (le comment) diffusées de manière à assurer la mise en place effective des mesures de traitement des risques retenues et une surveillance permanente des risques.

3.3.1.5. Fonction de gestion des risques

Conformément à la charte du Risk Management approuvée par le CA du 22 mars 2018, la fonction de gestion des risques

- veille à ce que tous les risques significatifs de l'entreprise soient détectés, mesurés, gérés et correctement déclarés. Elle fournit une vue complète de toute la gamme des risques auxquels l'entreprise est exposée. Elle participe activement à l'élaboration de la stratégie en matière de risque de l'entreprise ainsi qu'à toutes les décisions de gestion ayant une incidence significative en matière de risque.
- est organisée en une direction Risk Management, dépendant du Chief Risk Officer.

Fonction de contrôle indépendante

La fonction de gestion des risques est une fonction de contrôle indépendante, qui fait partie intégrante du système de contrôle interne, aux côtés de la fonction actuarielle, de la compliance et de l'audit interne.

La fonction de gestion des risques est, sur les plans hiérarchique et organisationnel, détachée des activités opérationnelles sur laquelle elle porte, de sorte qu'elle bénéficie d'un statut qui lui assure une séparation hiérarchique et organisationnelle d'avec les fonctions génératrices de risques.

Pour éviter d'éventuels conflits d'intérêts, le Chief Risk Officer, le Head of Risk Management (DRM) et ses collaborateurs directs ne peuvent exercer de fonctions commerciales.

La fonction de gestion des risques doit pouvoir disposer des moyens nécessaires et suffisants pour s'acquitter de ses missions de manière indépendante. A cette fin, le Head of Risk Management établit annuellement un relevé des besoins en ressources en fonction des activités planifiées et effectue ensuite le suivi de l'allocation des ressources.

Le CRO peut accéder directement au conseil d'administration, le cas échéant par l'intermédiaire du Comité d'audit et des risques, sans devoir passer préalablement par le comité de direction. Le CRO peut également s'adresser en direct au président du comité de direction, au président du conseil d'administration, aux membres du comité d'audit et de risques, aux réviseurs et à l'autorité de contrôle, si la situation le requiert.

Ainsi, le CRO est autorisé à formuler des recommandations devant le comité d'audit et des risques. Les demandes d'enquête sur un domaine d'activité spécifique doivent être évaluées par le comité d'audit et de risques en vue de les inclure ou non dans le plan d'audit de l'entreprise.

Les modalités de rémunération du CRO et du DRM répondent à des objectifs autres que commerciaux.

Le CRO ne peut être démis de sa fonction que par le conseil d'administration. Il est, en effet, essentiel que le conseil d'administration soit le seul organe habilité à démettre un tel responsable dès lors que ses fonctions impliquent un contrôle de la manière dont le comité de direction s'acquitte de ses missions. Dans le cas où il serait envisagé de démettre le CRO, Ethias en informe préalablement l'autorité de contrôle afin de permettre à celle-ci d'examiner si la gouvernance de l'entreprise ne requiert pas l'adoption de mesures particulières.

Gouvernance de la fonction de gestion des risques

Le conseil d'administration :

- évalue périodiquement, et au moins une fois par an, l'efficacité du système de gouvernance et, en particulier, le bon fonctionnement des fonctions de contrôle indépendantes, dont la fonction de gestion des risques ;
- prend l'initiative de promouvoir la fonction de gestion des risques dans la conduite des affaires. Il veille à ce qu'Ethias dispose d'une politique de gestion des risques et en encourage le respect ;
- approuve la politique de gestion des risques et évalue au moins une fois par an si elle est adaptée aux activités de l'entreprise.

Les administrateurs non-exécutifs organisent, au moins une fois par an, une réunion d'évaluation avec le CRO, portant sur :

- le respect de la charte de la fonction de gestion des risques et l'évaluation du fonctionnement de la fonction de gestion des risques,
- les interactions entre la fonction de gestion des risques, le comité de direction (le cas échéant via le comité de gestion des risques) et le comité d'audit et de risques,
- les difficultés éventuellement rencontrées dans l'exercice des missions et la mise en œuvre des recommandations et avis, ainsi que de l'adéquation entre les objectifs et les moyens disponibles.

Le comité d'audit et de risques :

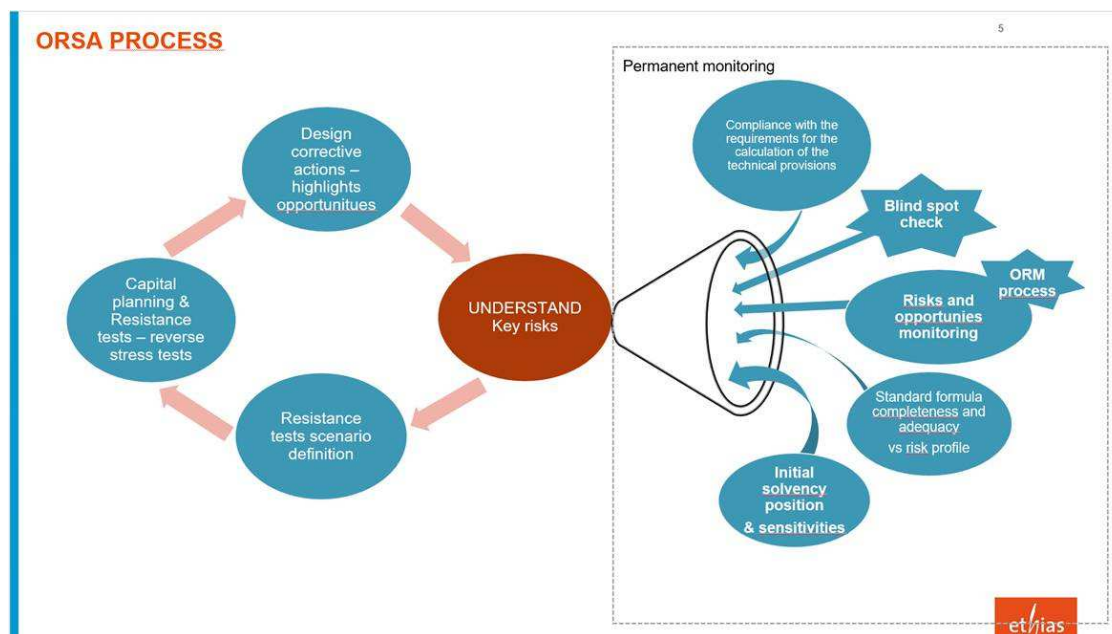
- prend connaissance du rapport annuel de la fonction de gestion des risques.
- veille à ce que le comité de direction prenne les mesures nécessaires pour que l'établissement dispose en permanence d'une fonction de gestion des risques indépendante adéquate ;
- confirme la charte de la fonction de gestion des risques et le programme de travail de la fonction de gestion des risques, préalablement validés par le comité de direction.
- évalue au moins une fois par an la qualité du système de gestion des risques, par le biais de l'évaluation du système de gouvernance.
- Le procès-verbal décrit en détail les délibérations du comité. Il reproduit de manière détaillée les informations sur lesquelles les membres du comité se sont basés. Il recense le résultat des délibérations ainsi que toutes les mesures décidées par le comité.

Le comité de direction :

- prend les mesures nécessaires pour qu'Ethias dispose en permanence d'une fonction de gestion des risques indépendante adéquate.
- est responsable de la maîtrise du système de gestion des risques. Il veille à l'établissement et à la mise en place de procédures qui identifient, mesurent, surveillent et, dans la mesure du possible, maîtrisent les risques ;
- veille également à la mise en place d'une structure organisationnelle qui définit des responsabilités claires en matière de fonction de gestion des risques, attribue des compétences en la matière et définit des lignes de reporting.
- approuve le programme de travail de la fonction de gestion des risques et veille à ce que celle-ci reçoive les ressources humaines et autres nécessaires à son exécution.
- informe à temps la fonction de gestion des risques de tout élément neuf en matière d'évolutions, d'initiatives, de projets et de produits afin de pouvoir identifier et maîtriser un éventuel risque. Il lui communique tous les documents requis pour l'exercice de ses missions, dont les extraits des procès-verbaux de ses réunions et les notes de fond qui lui ont été communiquées.
- informe le comité d'audit et de risques des manquements significatifs en matière de système de gestion des risques.
- arrête les mesures correctrices à prendre et les sanctions précises qu'il appliquera en cas de non-respect de la politique de gestion des risques ou en cas de lacunes graves relevées par la fonction de gestion des risques, en cas de non-respect de recommandations faites par la fonction de gestion des risques et en cas de mise en œuvre inexistante, insuffisante ou tardive des exigences dans les domaines relevant de la compétence de la fonction de gestion des risques.

3.3.2. Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)

3.3.2.1. Description du processus ORSA mis en œuvre



L'ORSA (Own Risk and Solvency Assessment) fait l'objet d'une politique dédiée.

Aux fins de répondre aux trois évaluations² réglementaires distinctes de l'ORSA, le processus ORSA d'Ethias est mis en œuvre par le biais de différents processus et sous-processus (capital planning, QRT, adéquation de la formule standard, ...) proportionnés à la nature, l'ampleur et la complexité des risques propres d'Ethias.

Ethias mène l'évaluation prospective de son besoin global de solvabilité sur un horizon au moins égal à celui de son business plan. La vision prospective présente une quantification détaillée des risques « pilier 1 » de Solvency II. Concernant les risques non repris dans le « pilier 1 », des stress tests sont opérés dans l'exercice de capital planning afin de vérifier la suffisance des fonds propres économiques.

Ethias projette non seulement le ratio de couverture du SCR, mais également celui du MCR, au minimum sur l'horizon de son business plan.

Ethias soumet les risques importants identifiés à un éventail suffisamment large d'analyses de stress tests ou de scénarios afin de fournir une base adéquate pour l'évaluation du besoin global de solvabilité. Une analyse de l'adéquation de la formule standard en regard du profil de risque est également effectuée.

Les résultats de l'évaluation de besoin global de solvabilité se concrétisent par :

- un niveau des moyens nécessaires (du capital ou d'autres moyens) pour faire face aux risques importants ;
- le cas échéant, la définition de plans de remédiation.

Concernant la conformité avec les exigences de calcul des provisions techniques, la fonction actuarielle d'Ethias :

- contribue à déterminer si Ethias respecte de façon permanente les exigences relatives au calcul des provisions techniques;
- recense les risques potentiels découlant des incertitudes liées à ce calcul.

Concernant l'évaluation de la mesure dans laquelle le profil de risque de l'organisme s'écarte des hypothèses qui sous-tendent le calcul du SCR, le périmètre de l'analyse de 2019 a porté sur les risques de marché (le risque actions, le risque de taux d'intérêt, le risque de spread (corporates et govies) et le risque immobilier) et les risques techniques de l'assurance Non Vie et Santé, là où les déviations potentielles sont estimées les plus importantes.

² Evaluation du besoin global de solvabilité ; évaluation du respect permanent des exigences réglementaires de capital concernant la couverture du SCR, du MCR et des exigences concernant le calcul des provisions techniques ; évaluation de la mesure dans laquelle le profil de risque de l'organisme s'écarte des hypothèses qui sous-tendent le calcul du SCR.

Intégration de l'ORSA aux processus de gestion et de prise de décision

L'évaluation interne des risques et de la solvabilité (Own Risk and Solvency Assessment- ORSA) constitue le fondement de la gestion des risques sous la directive Solvabilité II.

L'ORSA est un processus interne d'évaluation prospective des risques propres à l'entreprise et de sa solvabilité.

L'ORSA permet au comité de direction et au conseil d'administration :

- de connaître tous les risques matériels auxquels l'entreprise est exposée, qu'ils aient ou non été inclus dans le calcul des exigences légales de capital de solvabilité et qu'ils soient ou non quantifiables;
- de connaître les conséquences que les décisions stratégiques ont sur le profil de risque, sur les exigences réglementaires de fonds propres et sur les besoins globaux de solvabilité ;
- d'examiner si ces risques sont souhaitables, raisonnables et gérables compte tenu de la quantité et de la qualité de ses fonds propres et de valider, en toute connaissance de cause, les mesures correctrices envisagées ;
- d'examiner la cohérence du Risk Appetite et la stratégie de l'entreprise et, le cas échéant, revoir l'un et/ou l'autre.

L'ORSA est intégré dans la gestion de l'entreprise, et plus particulièrement dans les décisions stratégiques et les processus tant opérationnels que de gestion. Ethias tient compte des résultats de l'ORSA dans le cadre de:

- sa stratégie et son plan d'affaire (business plan) : adéquation avec le Risk Appetite et la politique de distribution des dividendes.
- la gestion de ses fonds propres : quantité, qualité, levée de fonds propres complémentaires;
- l'élaboration et la conception de ses produits : niveau approprié de tarification et de fixation de marges.

Les résultats de l'ORSA sont formalisés dans un rapport à destination des organes décisionnels et de la BNB. Le processus ORSA, menant à l'élaboration du rapport, est formalisé.

Les résultats et conclusions de l'ORSA sont également communiqués en interne aux membres du personnel pour lesquels cela est pertinent, afin de leur permettre de prendre toutes mesures de suivi nécessaires.

3.3.2.2. Fréquence de l'ORSA

Ethias procède à un ORSA régulier au moins annuellement. Le calendrier de réalisation de l'ORSA régulier est rattaché à la stratégie d'Ethias et à son business plan.

Un changement majeur du profil de risque de l'entreprise déclenche un ORSA qualifié d' « ORSA non régulier ». Plusieurs situations pourraient mener à un changement de profil de risque. Par exemple : le démarrage de nouvelles branches d'activité, des remaniements des limites de tolérance au risque, des remaniements au niveau de notre structure de réassurance, des transferts de portefeuille, des modifications de la composition des actifs, etc...

3.4. Système de contrôle interne

3.4.1. Système de contrôle interne

Le contrôle interne est l'ensemble des mesures qui, sous la responsabilité de la direction de l'entreprise d'assurances, doivent assurer avec une certitude raisonnable :

- une conduite des affaires ordonnée et prudente, encadrée d'objectifs bien définis ;
- une utilisation économique et efficace des moyens engagés ;
- une connaissance et une maîtrise adéquate des risques en vue de protéger le patrimoine ;
- l'intégrité et la fiabilité de l'information financière et de celle relative à la gestion ;
- le respect des lois et règlements ainsi que des politiques générales, plans et procédures internes³.

Articulé selon le modèle des trois lignes de défense, décrit plus amplement à la section relative au processus de gestion des risques du présent document, le système de contrôle interne mis en place au sein d'Ethias vise à prémunir l'entreprise contre les risques susceptibles de compromettre l'atteinte de ses objectifs.

³ Circulaire NBB_2015_21 du 13 juillet 2015 concernant le contrôle interne et la fonction d'audit interne.

3.4.2. Fonction de compliance

La compliance (fonction de vérification de la conformité) est une fonction de contrôle indépendante au sein de l'entreprise, en deuxième ligne de défense, axée sur le respect des règles liées à l'intégrité des activités et à la maîtrise du risque de compliance.

Le positionnement, les domaines de travail, les missions, la gouvernance, le reporting, le statut, l'organisation et les prérogatives de la fonction sont décrits dans une charte. Cette charte se fonde sur la législation de contrôle et la circulaire BNB_2012_14 / FSMA 2012_21 du 4 décembre 2012 relative à la fonction de compliance. Sa dernière version a été approuvée par le comité de direction le 2 mai 2017 et confirmée par le comité d'audit et de risques et par le conseil d'administration le 16 mai 2017. Elle n'a pas été modifiée en 2019.

3.4.2.1. Positionnement de la fonction de compliance

Au sein d'Ethias, le CRO, responsable de la fonction de gestion des risques et membre du comité de direction, assure la responsabilité des tâches de la fonction actuarielle mais également celle de la fonction compliance, étant précisé que l'exercice de ces 3 fonctions est assuré distinctement.

3.4.2.2. Domaines de travail légaux, réglementaires et spécifiques de la compliance

Les domaines de travail de la fonction sont précisés dans la charte compliance. Il s'agit des domaines énumérés dans la circulaire « compliance » précitée et de ceux qui auront été ajoutés à la liste sur proposition du responsable de la fonction de compliance. Cette proposition est fondée sur une analyse de risque et évaluée par le comité de direction en concertation avec le comité d'audit et de risques.

Au 31 décembre 2019, la compliance est chargée de veiller au respect des règles légales et/ou réglementaires d'intégrité et de conduite dans les domaines suivants :

- dispositions l'article 42 §1 de la loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance ou de réassurance,
- dispositions du point 5.4 de la circulaire BNB_2016_31 du 5 juillet 2016 relative aux attentes prudentielles de la BNB en matière de système de gouvernance pour le secteur de l'assurance et de la réassurance,
- prévention du blanchiment de capitaux,
- respect d'embargos spécifiques, en ce compris le gel d'avoirs de certaines personnes et entités,
- prévention des mécanismes particuliers de fraude fiscale,
- principes en matière de bonne politique de rémunération,
- règles relatives à l'exercice de fonctions extérieures par les dirigeants d'entreprises réglementées,
- prêts, crédits et garanties aux dirigeants, actionnaires et personnes apparentées,
- règles « fit & proper »,
- gestion des conflits d'intérêts,
- whistleblowing,
- lutte contre la corruption,
- règles de conduites « AssurMiFID » - devenues IDD - visant à assurer la protection des utilisateurs de produits et services financiers,
- autres dispositions relatives à la protection du preneur d'assurance, à l'information au client, à la publicité, au labelling, aux interdictions de commercialisations,...
- pratiques de gestion en matière de sous-traitance,
- intermédiation en assurances et distribution d'assurances,
- législation relative au crédit hypothécaire,
- législation relative aux pratiques du marché et à la protection du consommateur,
- législation anti-discrimination,
- législation sur la vie privée - devenue RGPD,
- codes et règles de conduite Assuralia,
- valeurs et règles d'intégrité internes.

3.4.2.3. Missions principales

Participation à l'élaboration de la politique d'intégrité, à son évaluation et au contrôle de son respect

La fonction de compliance participe à titre consultatif à l'élaboration de la politique d'intégrité et à sa mise à jour.

Sur proposition de la compliance, le comité de direction a approuvé une nouvelle politique d'intégrité le 4 décembre 2018 et le conseil d'administration a validé celle-ci le 24 janvier 2019.

Elaboration d'un plan d'action

La compliance élabore un plan d'action annuel écrit qui repose sur une analyse méthodique du risque et donne une description suffisamment détaillée de la nature et de la fréquence des missions de contrôle qui seront effectuées au cours de l'année spécifiée.

Identification, évaluation et monitoring des risques de compliance

Le document de référence en la matière est la « Méthodologie de gestion des risques de compliance ».

Le monitoring réalisé par la compliance complète les mesures de contrôle mises en place par les lignes opérationnelles et fonctions de support, en première ligne de défense. Il a pour objectif d'évaluer et de s'assurer de la robustesse de leur dispositif de maîtrise des risques.

Le monitoring intervient après l'identification et l'évaluation préalables des risques de compliance potentiels, détectés dans le cadre de la veille réglementaire exercée par la compliance.

Il comprend les activités suivantes (I) l'évaluation des procédures, contrôles et directives mis en place au sein des lignes opérationnelles et fonctions de support (« *tests of design* »), (II) l'évaluation de l'efficacité et de la permanence de ces procédures et mesures de contrôle de première ligne (« *tests of effectiveness* »), (III) l'émission de recommandations et le suivi de leur mise en œuvre et (IV) la réalisation de contrôles ciblés.

Avis et conseil

La compliance délivre des avis et conseils concernant l'application concrète des lois, règlements, normes et codes qui relèvent de ses domaines de travail, soit lorsqu'elle est consultée, soit dans le cadre de l'exercice de ses missions de contrôle et de l'émission de recommandations.

Formation et sensibilisation

La compliance veille, en collaboration avec les lignes opérationnelles et fonctions de support, à la sensibilisation des collaborateurs en matière de détection et de maîtrise des risques de compliance.

Elle prête également son concours à la conception et à l'organisation d'actions de sensibilisation et de formation des collaborateurs dans des domaines relevant de sa sphère d'activités.

Mise en œuvre du dispositif anti-blanchiment

En vue de se conformer aux attentes de la BNB relatives à la gouvernance liée à la prévention du blanchiment, le comité de direction du 13 juin 2018 a désigné le responsable de la fonction compliance en qualité d'AMLCO, lui confiant la responsabilité de la mise en œuvre et du suivi de cette matière.

3.4.2.4. Gouvernance

Au niveau du conseil d'administration et du comité d'audit et de risques constitué en son sein

Le conseil d'administration prend l'initiative de promouvoir l'intégrité dans la conduite des affaires. Il approuve la politique d'intégrité et évalue au moins une fois par an si elle est adaptée aux activités de l'entreprise.

Il évalue périodiquement, et au moins une fois par an, l'efficacité du système de gouvernance et, en particulier, le bon fonctionnement des fonctions de contrôle indépendantes, dont la compliance.

Il veille à ce que le comité de direction prenne les mesures nécessaires pour qu'Ethias dispose en permanence d'une fonction de compliance indépendante adéquate.

Il confirme la charte et le plan d'action de la compliance et évalue au moins une fois par an si les risques de compliance sont suffisamment identifiés et maîtrisés.

Au niveau du comité de direction

Le comité de direction élabore la politique d'intégrité.

Il prend les mesures nécessaires pour qu'Ethias dispose en permanence d'une fonction de compliance indépendante adéquate.

Il approuve le plan d'action de la compliance et veille à ce que celle-ci reçoive les ressources humaines et autres nécessaires à son exécution.

3.5. Fonction d'audit interne

3.5.1. Missions

L'audit interne a pour mission de donner, de manière indépendante, au conseil d'administration et au comité de direction une assurance raisonnable quant à la qualité et à l'efficacité du contrôle interne, de la gestion des risques, ainsi que des systèmes et processus de bonne gouvernance de l'établissement. Il assiste les membres de ces organes dans leur mission en la matière. Les évaluations réalisées à ces fins par l'audit interne dans le cadre des missions d'assurance portent sur les aspects suivants :

1. le respect des lois, règlement, règles, procédures et contrats ;
2. l'atteinte des objectifs stratégiques de l'organisation ;
3. la fiabilité et l'intégrité des informations financières et opérationnelles ;
4. l'efficacité et l'efficience des opérations et des programmes ;
5. la protection des actifs.

Tous les processus, activités, fonctions, systèmes, opérations de l'établissement et de ses filiales appartiennent au champ d'investigation de l'audit interne, sans réserve, ni exception. Les activités externalisées entrent également dans le champ de l'audit interne, étant entendu qu'il appartient à l'établissement de prendre les dispositions nécessaires⁴ afin de permettre à l'audit interne d'exercer sa mission.

Le cas échéant, l'audit interne participe à des activités de conseil⁵. Avant de les accepter, le responsable de l'audit interne considère dans quelle mesure ces activités de conseil sont susceptibles de créer de la valeur ajoutée et d'améliorer les processus de gouvernement d'entreprise, de management des risques et de contrôle de l'organisation. Cette fonction de conseil constitue une fonction accessoire qui ne peut en aucun cas compromettre la mission de base, ni la responsabilité et l'indépendance de jugement de l'audit interne. Le comité de direction et le comité d'audit et de risques sont informés de ces activités de conseil, soit par leur inscription au plan d'audit, soit par le biais du rapport d'activités.

L'audit interne est également chargé de l'évaluation des cas de fraude interne⁶ dans une optique d'amélioration des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne.

L'audit interne évalue, notamment par ses missions et dans son rôle de troisième ligne de défense, si les risques encourus par Ethias dans le cadre de ses diverses activités sont perçus et couverts de manière adéquate.

Il est aussi attentif à l'amélioration continue du fonctionnement et de la réputation des entités du groupe, tout en veillant à une gestion efficiente des moyens disponibles. Une convention d'audit énonce les principes fondamentaux qui gouvernent la fonction d'audit interne au sein de ces entités en décrivant ses objectifs, son rôle, ses responsabilités et ses modalités de fonctionnement. Cette convention confère notamment à la fonction d'audit interne une indépendance vis-à-vis des activités auditées, lui assurant l'impartialité pour l'exécution de sa mission.

L'audit interne a un accès illimité aux informations, aux documents et biens matériels ou immatériels. Il peut demander à toute personne les éléments nécessaires qu'il juge indispensables à l'exécution de ses missions.

3.5.2. Charte d'audit

La charte d'audit interne d'Ethias, définie comme la loi fondamentale des auditeurs, reconnaît leur rôle, leur fournit le laissez-passer nécessaire pour assurer leurs missions et leur donner une identité. Elle protège également les audités en imposant aux auditeurs des devoirs et des principes déontologiques. La charte d'audit interne est revue au besoin et au minimum tous les 3 ans afin de garantir l'adéquation permanente de la capacité d'intervention de l'audit interne avec les missions qui lui sont assignées. La dernière version, intégrant les exigences de la circulaire BNB_2015_21 concernant le contrôle interne et la fonction d'audit interne, a été adoptée par le conseil d'administration d'Ethias du 20 octobre 2017.

La charte est portée à la connaissance de tous les collaborateurs d'Ethias via sa publication sur l'intranet.

Le responsable de l'audit interne évalue annuellement si la mission, les pouvoirs, et les responsabilités définis dans la charte permettent toujours au service d'audit interne d'atteindre ses objectifs. Il communique le résultat de cette évaluation au comité de direction et au conseil d'administration.

⁴ A travers notamment l'inscription de clauses d'audit dans les contrats de prestations.

⁵ Citons à titre d'exemples : remise d'un avis, participation temporaire à une équipe projet ou à un groupe de travail, organisation d'une formation.

⁶ Les cas de fraude interne sont analysés et traités en collaboration avec la direction des ressources humaines ainsi que la hiérarchie de la (des) personne(s) impliquée(s) dans la fraude.

3.6. Fonction actuarielle

Ethias a mis en place une fonction actuarielle dans le but d'étendre les missions de la fonction actuarielle au contrôle de tout sujet requérant un avis actuariel indépendant. De manière plus concrète, cette fonction est chargée d'émettre des jugements et de conseiller le comité de direction et, en particulier, le CRO sur les aspects actuariels de la gestion des risques.

La fonction actuarielle est, sur les plans hiérarchique et organisationnel, détachée de l'activité opérationnelle sur laquelle elle porte et est ainsi rattaché au CRO. Au 31 décembre 2019, le département était composé de 6 personnes ayant les connaissances actuarielles et financières et/ ou une expérience pertinente pour mener à bien les missions. Par ailleurs, deux recrutements étaient planifiés à cette date. Le responsable du département répond aux exigences de la BNB en matière d'expertise et d'honorabilité.

Le responsable de la fonction actuarielle informe sans délai le comité de direction quand il détecte une situation qu'il juge inhabituelle. Il s'adresse également directement au président du comité de direction, au président du conseil d'administration, aux membres du comité d'audit et aux réviseurs de l'entité dont il a la charge, lorsque la situation le requiert.

La fonction actuarielle évalue préalablement son degré d'indépendance pour chaque mission dont elle a la charge.

Dans le cadre du processus de validation des modèles, Ethias évalue la qualité et l'indépendance de la validation. La validation est gérée par la fonction actuarielle mais le recours à une validation externe est possible pour assurer l'indépendance.

La charte stipule que le responsable de la fonction actuarielle et ses collaborateurs directs doivent avoir accès à toute information utile à leur mission. Afin d'assurer une bonne information des dossiers techniques, le responsable du département est membre de l'IRC (Insurance reinsurance Committee).

Les responsabilités-clés de la fonction actuarielle sont les suivantes ;

1. coordonner le calcul des provisions techniques ;
2. émettre un avis sur la politique globale de souscription et la tarification;
3. émettre un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance;
4. émettre un avis sur la politique de participations bénéficiaires et de ristournes ainsi que le respect de la réglementation en la matière ;
5. contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques;
6. effectuer des contrôle de seconde ligne dans le cadre de :
 1. pilier 1 de Solvency II pour les calculs réalisés par le Risk Management;
 2. pilier 2 de Solvency II (capital planning) ;
 3. pilier 3 de Solvency II (Addactis);
1. collaboration aux grands projets en assurant la validation interne
2. approuver les éléments techniques sous-tendant la valorisation des passifs d'assurance sous la norme IFRS17.

La fonction actuarielle émet pour chacune de ses missions un rapport de validation ou un avis indépendant en fonction du caractère de la mission. Ces rapports sont destinés au comité de direction et contiennent les recommandations éventuellement émises lors de la mission. Un suivi de ces recommandations est également réalisé par la fonction actuarielle.

Par ailleurs, il établit au moins une fois par an un rapport écrit qu'il soumet au conseil d'administration. Ce rapport rend compte de tous les travaux conduits par la fonction actuarielle et de leur résultat. Il indique clairement toute défaillance et il émet des recommandations sur la manière d'y remédier.

La charte de la fonction actuarielle reprend, de manière détaillée, les principes de base, l'organisation, les compétences, l'indépendance, les responsabilités clés, les missions et le reporting de la fonction actuarielle.

Cette charte a été revue fin 2017 et par le conseil d'administration en mai 2018.

3.7. Sous-traitance

3.7.1. Eléments essentiels de la politique de sous-traitance

La politique de sous-traitance a été revue par le conseil d'administration d'Ethias du 21 décembre 2017 afin de tenir compte de la loi de contrôle du 13 mars 2016 et des dispositions du chapitre 7 de la circulaire BNB 2016-31 en matière de gouvernance. Elle a une nouvelle fois été modifiée par le conseil d'administration du 27 mars 2019 afin de se conformer à la circulaire couple BNB_2016_31 actualisée en septembre 2018

Il faut entendre par sous-traitance tout appel à des tiers, prestataires de services, pour l'exercice d'activités, de fonctions ou de processus propres à l'entreprise d'assurance, que ceux-ci soient destinés aux clients ou à l'entreprise elle-même.

La politique de sous-traitance d'Ethias met en place une structure d'encadrement des activités sous-traitées par l'entreprise, en développant différents principes.

Les mêmes règles de base s'appliquent à tout type de sous-traitance, qu'il s'agisse de sous-traitance externe ou de sous-traitance opérée au sein du groupe ou que la sous-traitance porte sur des fonctions ou activités critiques ou importantes ou non. La sous-traitance d'une fonction ou activité critique ou importante est toutefois soumise à des règles d'encadrement additionnelles.

Une fonction ou activité est considérée comme critique ou importante lorsqu'elle est essentielle aux activités de l'entreprise au point que celle-ci ne serait pas en mesure de fournir ses services aux preneurs d'assurance sans la dite fonction ou activité.

Aussi, Ethias considère comme critiques ou importantes ses activités « cœur de métier » à destination des assurés, pour autant que la taille de celles-ci dépasse un seuil de matérialité, les opérations qui participent directement à leur exécution :

- la tarification et la conception des produits d'assurance,
- la gestion des contrats d'assurance et des sinistres,
- la gestion du portefeuille d'actifs,
- la comptabilité,
- les opérations de développement et de maintenance IT qui participent directement à l'exécution de ces activités et le stockage des données.

Sont par contre considérées comme non-critiques les activités « corporate », à destination de l'entreprise elle-même, telles que la RH, le marketing, la communication interne et externe, la gestion des immeubles sociaux, le legal, les formations ou le recouvrement de primes impayées.

3.7.2. Sous-traitance de services informatiques

Ethias externalise, auprès de sa filiale NRB, la prise en charge de nombreux services informatiques.

4. Profil de risque

4.1. Risque de souscription

Le risque de souscription en non-vie découle de la volatilité liée aux engagements d'assurance non-vie. Il inclut :

- le risque de tarification et de provisionnement
- le risque de catastrophe.

Le risque de souscription en santé reflète le risque découlant de la souscription d'engagements d'assurance santé, aussi bien lorsqu'il s'exerce sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie que celle de l'assurance non vie.

Le risque de souscription en vie reflète le risque découlant des engagements d'assurance Vie. Il inclut :

- le risque de mortalité
- le risque de longévité
- le risque d'invalidité-incapacité
- le risque de dépenses
- le risque de révision.
- le risque de cessation
- le risque de catastrophe

4.1.1. Exposition au risque de souscription

L'exposition au risque de souscription est évaluée via le best estimate des provisions techniques, par ligne d'activités, repris dans le tableau suivant :

En milliers d'euros	31-déc-19	31-déc-18
Non-vie (hors santé)	1.856.778	1.870.893
Santé (similaire à la non-vie)	409.708	351.277
Santé (similaire à la vie)	1.518.174	1.394.538
Vie (hors assurance en unités de compte)	10.070.428	9.432.071
Assurance en unités de compte	1.411.097	1.182.266

4.1.2. Concentration du risque de souscription

Les activités d'assurance et de réassurance sont concentrées sur le territoire belge.

Les activités se répartissent sur les deux segments principaux d'assurés : d'une part, les Collectivités et Entreprises et, d'autre part, les Particuliers. Le positionnement d'Ethias envers les Collectivités et Entreprises explique la forte concentration de la souscription sur ce segment.

Nous relevons une concentration du risque de souscription pour les activités d'assurance d'indemnisation des travailleurs : il s'agit d'une part du portefeuille Accidents du travail Loi 71 et d'autre part du portefeuille Accidents du travail Loi 67.

4.1.3. Sensibilité au risque de souscription

Le tableau ci-dessous reprend les risques auxquels Ethias est exposée. Ils ont été estimés par différence entre un cas de Best Estimates stressés et des cas de Best Estimates de base (via modifications de certaines hypothèses). Les variations des paramètres sont proches des chocs de SCR définis en Solvabilité II.

En milliers d'euros, <i>uniquement Ethias SA</i>	2019	2018
Risque de mortalité		
Augmentation de la mortalité de 15%	-28.094	-23.536
Risque de longévité		
Augmentation de l'espérance de vie de 20%	59.440	43.257
Risque de dépenses		
Augmentation des frais généraux de 10%	36.415	31.146
Doublement de l'inflation au lieu du vecteur d'inflation du cas de base	47.670	36.717

Sensibilité du BE de rentes

En milliers d'euros, <i>uniquement Ethias SA</i>	2019
Risque de longévité	
Diminution de 10% des qx	35.821
Risque de rachat	
Diminution de 50% de la fréquence de prise de 1/3 en capital	2.837
Risque de transition	
Absence de guérison partielle	43.175

4.1.4. Atténuation du risque de souscription

4.1.4.1. Création d'un nouveau produit ou modification de produit existant

Avant le lancement d'un nouveau produit, celui-ci produit est étudié sous tous ses aspects : marketing, juridique, fiscal, rentabilité, contraintes ALM, compliance....

L'analyse est soumise à l'« Insurance and Reinsurance Committee » (IRC) ainsi qu'aux organes de décision pour approbation (Comité de Direction et Conseil d'Administration).

4.1.4.2. Limites de souscription

Des guides de souscription fixent les limites à respecter en matière de souscription (limites de nature sectorielle, limites contractuelles de capitaux assurés, limites contractuelles d'indemnisation...).

4.1.4.3. Tarification

Les tarifs sont établis par les actuaires-tarificateurs et sont soumis à l'avis de la fonction actuarielle.

4.1.4.4. Réassurance

Le service Reinsurance détermine les besoins de la société en réassurance. Les traités sont revus chaque année en fonction des besoins de couverture déterminés par le Risk Management et des demandes de la production. L'Insurance Reinsurance Committee supervise le programme de réassurance.

La réassurance est conclue sur base de traités qui concernent un portefeuille dans sa globalité ou sur base de conventions facultatives relatives à des risques sortant du cadre des traités. La majorité de ces contrats sont conclus sur une base non proportionnelle.

Gestion non-vie

Les différents portefeuilles (autos, accidents, responsabilité civile, incendie, tous risques, tous risques chantiers et décennales) sont réassurés par des traités en excédent de sinistre. La réassurance intervient lorsqu'un sinistre ou un événement dépasse un montant déterminé en fonction de l'aversion au risque.

Les capacités achetées sont fonction des limites de souscription et/ou des SMP (Sinistre Maximum Possible) dans les traités en excédent de sinistre par risque. Elles sont fonction de scénarii catastrophe très prudents pour les traités en excédent de sinistre par événement.

Gestion vie

Les risques décès et invalidité sont réassurés sur base d'un traité en excédent de sinistre.

Gestion non-vie et vie

En cas d'accident touchant au moins deux personnes assurées en accidents du travail, en accidents droit commun, en décès ou en invalidité, un traité en excédent de sinistre par événement intervient globalement au-dessus des traités présentés ci-dessus.

Le terrorisme est couvert au travers du pool national TRIP. Notre rétention après intervention de TRIP est également réassurée.

4.2. Risque de marché

4.2.1. Exposition au risque de marché

Les tableaux suivants reprennent l'exposition au risque de marché par module de risque de la formule standard et par type d'actifs. Les expositions sont données en valeur de marché (y compris intérêts courus non échus).

Notons que les expositions au risque d'intérêt ne sont pas additives car elles incluent des actifs et des passifs. Le total indiqué additionne uniquement les actifs.

En milliers d'euros	31-déc-19	31-déc-18
Intérêt	15.516.593	14.498.239
Action	959.298	960.089
Immobilier	684.739	329.858
Spreads	14.929.296	13.928.206
Devises	48.432	9.693
Concentration	16.573.333	15.218.152

Les expositions en obligations gouvernementales et assimilées sont en théorie soumises au SCR spread et concentration, mais seules certaines expositions spécifiques ont, selon la formule standard, une charge non nulle (émetteur hors zone euro).

Par rapport à fin 2018, les expositions au SCR marché ont augmenté.

- Les expositions au SCR intérêt ont augmenté, surtout les expositions en obligations gouvernementales.
- Les expositions au SCR spread ont augmenté. Les expositions soumises au SCR spread ayant une charge non nulle sont de l'ordre de 5.551 millions d'euros en 2019 alors qu'en 2018 elles étaient de l'ordre de 5.637 millions d'euros.
- Il n'y a plus d'exposition qui génère un SCR concentration. En effet, l'exposition à BNP Paribas a été fortement réduite de 244 millions à 55 millions.
- Les expositions au SCR property ont augmenté suite au changement de la réglementation Solvency 2 lié à la transparence des filiales.
- L'exposition au SCR currency a augmenté car une partie de certains fonds sont en devises étrangères bien que le fonds soit libellé en euros. Cette année, nous avons pris en compte les expositions étrangères de ces fonds.

L'ensemble des expositions aux différents risques de marché présentées ici intègrent également les actifs d'Ethias Pension Fund associés aux engagements de pension de l'entreprise.

4.2.2. Exposition au risque de taux d'intérêt

Le tableau suivant reprend les composantes du SCR intérêt au 31/12/2019 et au 31/12/2018

En milliers d'euros	contribution au SCR intérêt	
	avec couverture taux au 31/12/2019	avec couverture taux au 31/12/2018
actifs fixed income	-159.479	-249.598
forward starting swaps (couverture risque de taux)	-4.536	-33.533
Impact net des spread lock	-242	-622
passifs	213.582	407.826
SCR intérêt	49.325	124.073

Le tableau suivant reprend l'évolution du gap de durée actifs-passifs

	31-12-18			30-06-19			31-12-19		
	Assets Duration	Liab. Duration	Duration gap	Assets Duration	Liab. Duration	Duration gap	Assets Duration	Liab. Duration	Duration gap
Total Life	6.91	9.04	(0.35)	7.74	9.80	(0.23)	7.88	10.12	(0.66)
Total Non-Life	4.93	7.86	(1.25)	5.90	8.07	(0.61)	6.47	8.46	(0.02)
TOTAL w/o IAS 19			(0.63)			(0.36)			(0.54)
TOTAL with IAS 19			(0.91)			(0.62)			(0.79)

La sensibilité des fonds propres à une variation des taux d'intérêt est toujours sous contrôle et ne présente pas de risque majeur. Les fonds propres restent exposés défavorablement à une baisse des taux d'intérêt mais une stratégie d'investissement a été mise en place pour 2020 afin de fermer le gap de durée.

- Les actions entreprises au cours de ces dernières années ont permis de réduire l'écart de durée en vie.
- L'écart de durée en non-vie s'est réduit. On observe une compensation entre les engagements longs des contrats accidents du travail et les engagements plus courts de l'assurance de dommages.
- L'écart de durée des portefeuilles Vie et Non Vie a diminué grâce aux investissements en obligations souveraines à maturité longue.
- L'écart de durée incluant les engagements liés aux IAS 19 reste inférieur à 1 an.

4.2.3. Expositions au risque de spread

La plus grande exposition au risque de spread porte sur les obligations gouvernementales. Ethias est également exposé, mais dans une moindre mesure, au risque d'écartement des spreads sur la valorisation de ses obligations d'entreprises.

Les tableaux suivants présentent l'évolution du rating de référence moyen ventilé par type d'obligations.

Conformément au référentiel Solvabilité 2, le rating de référence pris en compte pour chaque exposition est la deuxième meilleure notation disponible auprès de Moody's, Fitch et Standard & Poor's à la date de clôture. La distinction par classes d'actifs correspond à la classification retenue par le management de l'entreprise et peut différer légèrement par rapport aux catégories d'actifs telles que présentées au sein du bilan économique.

En milliers d'euros au 31 décembre 2019	AAA	AA	A	BBB	BB	B	NR	TOTAL
Obligations gouvernementales et assimilées	473.665	6.335.414	1.349.823	1.815.436	-	-	64.188	10.038.525
Obligations d'entreprise	25.921	258.078	1.242.469	2.001.740	361.073	39.255	477.200	4.405.735
Obligations covered	271.431	134.872	64.616	33.663	-	-	-	504.582
Obligations structurées	-	33.861	108.963	26.123	-	-	52.705	221.652
Prêts	-	15.654	-	-	-	-	267.551	283.205
TOTAL	771.017	6.777.880	2.765.870	3.876.961	361.073	39.255	861.644	15.453.700

En milliers d'euros au 31 décembre 2018	AAA	AA	A	BBB	BB	B	NR	TOTAL
Obligations gouvernementales et assimilées	409.949	6.221.195	1.016.608	957.547	0	0	88.146	8.693.445
Obligations d'entreprise	0	224.119	1.136.602	1.837.000	117.218	39.206	443.328	3.797.473
Obligations covered	295.167	153.032	56.693	43.408	0	0	0	548.300
Obligations structurées	0	36.378	130.932	26.140	0	0	51.328	244.777
Prêts	0	14.655	0	0	0	0	250.585	265.240
TOTAL	705.117	6.649.379	2.340.834	2.864.094	117.218	39.206	833.387	13.549.235

La valeur de marché des actifs soumis au risque de crédit a significativement augmenté en 2019 suite à l'achat de govies de longue maturité couplé à la baisse des taux significative sur l'année.

La distribution de rating a surtout évolué au niveau des obligations gouvernementales et assimilées de par l'achat de govies long terme et de rating BBB comme le Portugal et dans une moindre mesure de rating A.

Le montant de rating BB en obligations d'entreprise a de son côté augmenté significativement suite à des achats de fonds high yield très majoritairement dans l'OFP.

Exposition au risque souverain par pays

Ethias analyse le détail de l'exposition au risque souverain en y incluant toutes les dettes émises, garanties ou assimilées à des gouvernements, sans limitation à leur secteur d'activité. Le tableau suivant présente l'exposition de l'entreprise au risque souverain en valeur de marché, par zone géographique.

La majorité de l'exposition en dettes souveraines se situe principalement dans la zone euro. L'exposition au risque de spread sur la Belgique reste la plus importante (un peu moins de 50% de l'exposition en titres souverains). Les autres expositions sont réparties par pays en respectant une diversification importante en conformité avec les limites établies par l'entreprise.

En 2019, Ethias a investi principalement en obligations espagnoles, portugaises et irlandaises.

Pays	Valeur de marché au 31 décembre 2019	Valeur de marché au 31 décembre 2018
Belgique	4.256.310	4.485.771
France	1.476.345	1.354.073
Espagne	933.443	561.147
Supranational	628.867	509.958
Portugal	602.677	93.272
Irlande	513.933	360.252
Allemagne	457.198	375.359
Italie	282.848	307.736
Pologne	186.205	159.151
Autriche	163.145	127.414
Slovaquie	151.152	120.242
Lettonie	103.694	11.498
Slovénie	94.881	61.332
Lituanie	56.865	27.493
Finlande	41.228	37.461
Tchéquie	41.130	42.888
Mexique	40.773	8.083
Pays-Bas	23.356	40.187
Danemark	5.541	5.364
Luxembourg	3.709	3.578
Canada	1.208	1.185
TOTAL	10.064.510	8.693.445

4.2.4. Concentration du risque de marché

Ethias gère son risque de concentration à travers la diversification de son portefeuille par émetteur et par secteur. De plus, le système de limites financières regroupe les actifs par classes d'actifs distincts, et définit une stratégie d'allocation d'actifs permettant une saine diversification au niveau émetteur et sectoriel.

Au niveau de la diversification par émetteur, le fait que les expositions aux obligations gouvernementales et assimilées n'ont pas de charge de concentration implique que les besoins en capitaux pour le risque de concentration selon la formule standard sont très faibles.

4.2.5. Sensibilité au risque de marché

Le tableau suivant présente les impacts de chaque scénario sur le ratio de solvabilité⁷ :

Stress Test	Impact sur le ratio
Spread Corporates +0,50%	7,4%
Actions - 30%	-6,9%
Immobilier - 15%	-4,9%
Spread Govies +0,50%	-23,2%
Taux d'intérêt -0,50%	-9,3%

Le stress sur les Govies a un impact élevé en raison de notre forte exposition aux obligations gouvernementales.

L'impact de la hausse des spreads corporates est une dévaluation des obligations corporates, mais l'ajustement de volatilité qui s'ajoute à la courbe des taux du passif est revu à la hausse, ce qui diminue la valeur S2 des provisions techniques ; l'impact net est une augmentation des fonds propres S2.

4.2.6. Méthodes d'atténuation du risque de marché

4.2.6.1. Investissements conformément au principe de la personne prudente

L'Asset Management gère de manière professionnelle tant les primes générées par l'activité d'assurance que tout revenu de placement cumulé. A cette fin, les gestionnaires d'actifs d'Ethias gèrent et surveillent les portefeuilles de titres et investissent dans un cadre respectant le principe de la personne prudente. En effet, l'entreprise investit uniquement dans des instruments qu'elle comprend et qui sont gérés et suivis de manière adéquate. Tant les membres des différents comités de gouvernance que les gestionnaires de portefeuille doivent agir avec le soin, la compétence, la prudence et la diligence requise par l'importance des opérations concernées.

4.2.6.2. Limites financières

Un système de limites financières assure une saine diversification du portefeuille par classe d'actifs (asset allocation), par émetteurs, par secteurs, par devises et par pays. Le système de limites prévoit également des limites en ratings minimum selon les classes d'actifs.

4.2.6.3. Limites en sensibilités aux taux d'intérêts

Des limites de sensibilité aux taux d'intérêt sont appliquées aux segments ALM de manière à respecter les limites de tolérance liées au Risk Appetite.

4.2.6.4. Couverture du risque de taux d'intérêt

Plusieurs programmes de gestion de l'écart de durée actifs-passifs ont été implémentés ces dernières années : allongement de la durée des actifs via l'achat d'obligations gouvernementales à très long terme, contraction d'engagements d'acquisition forward également sur des obligations gouvernementales afin de fixer les taux des réinvestissements au cours des prochaines années, usage de swaptions à différents horizons, acquisition de forward starting swaps avec un effet identique à l'achat d'obligations forward mais sans identification d'un risque de crédit durant

⁷ Ces impacts ont été estimés sur le ratio de solvabilité au 30/06/2019.

la période forward. Le but étant de réduire la sensibilité des segments ALM et par conséquent également la sensibilité des fonds propres à un mouvement des taux d'intérêt.

Le programme de couverture à la baisse des taux est régulièrement renouvelé afin que la protection soit en place de manière continue ; elle consiste actuellement en des dérivés (forward swaps) couplés à des investissements fixed-income longs. Le gap de duration est actuellement maîtrisé et est compris entre -1 et 1.

4.3. Risque de crédit

4.3.1. Exposition au risque de crédit

Le risque de crédit reflète les pertes que pourrait entraîner le défaut inattendu, ou la détérioration de la qualité de crédit, des contreparties et débiteurs de l'entreprise d'assurances. La définition couvre les contrats d'atténuation des risques, tels que les accords de réassurance, les titrisations et les instruments dérivés, et les paiements à recevoir des intermédiaires ainsi que tout autre risque de crédit ne relevant pas du "risque de spread" selon la formule standard.

Les expositions au 31 décembre 2019 au risque de défaut des contreparties sont présentées dans le tableau suivant. Les expositions sont constituées par la trésorerie, les prêts hypothécaires, la plupart des dérivés, les créances ou garanties concernant les fonds qu'Ethias s'est engagée à verser dans des projets immobiliers, et les dépôts reçus des réassureurs.

En milliers d'euros	31-déc-19	31-déc-18
Exposition au défaut des contreparties	1.352.898	1.739.306

4.3.2. Méthodes d'atténuation du risque de crédit

Outre la sélection des contreparties, la diversification et les mesures d'évitement des concentrations, le risque de crédit est atténué par l'obtention de sûretés ou de garanties. La valeur d'une sûreté est déterminée par une approche prudente, fondée sur plusieurs critères au nombre desquels figurent la nature et le type spécifique de la sûreté, sa liquidité et la volatilité de sa valeur.

Concernant la réassurance, les traités sont réassurés auprès d'un large panel de réassureurs notés au moins A (sauf exception), lesquels prennent une participation limitée généralement à 25 %.

Le risque de crédit des réassureurs est suivi en permanence par les courtiers de réassurance avec qui nous travaillons, lesquels nous informent en cas de dégradation de la notation d'un réassureur. Nous avons également accès à un site reprenant par réassureur, les principales informations financières et sommes abonnés à un site communiquant quotidiennement les nouvelles dans le monde de la réassurance.

Les provisions pour sinistres sont également couvertes par des dépôts en espèces ou sur des comptes titres bloqués.

4.4. Risque de liquidité

4.4.1. Exposition au risque de liquidité

On distingue deux notions de risque de liquidité.

D'une part, le risque de liquidité de marché : il s'agit du risque de ne pas pouvoir facilement vendre une position au prix du marché en raison de la profondeur insuffisante de celui-ci ou de perturbations sur les marchés.

Le risque de liquidité de marché est évalué en mesurant les niveaux d'expositions aux actifs liquides et illiquides et en testant périodiquement le caractère liquide d'un échantillon d'actifs. Par ailleurs, des indicateurs de la liquidité des marchés financiers sont également suivis et des mécanismes d'alerte sont définis.

Au 31 décembre 2019, les portefeuilles d'investissements étaient composés de 81% d'actifs liquides selon les critères internes.

D'autre part, le risque de liquidité de financement : il s'agit du risque de ne pas être en mesure de satisfaire à ses besoins en flux de trésorerie, présents et futurs, attendus et inattendus, sans nuire à ses opérations journalières ou à sa situation financière, et de ne pas pouvoir se procurer du financement à des conditions normales. Le risque de liquidité de financement est évalué en projetant les flux de trésorerie attendus sur une période égale à la durée des engagements ou, le cas échéant, à minima égale à celle de l'horizon de planification.

Le tableau ci-dessous détaille les flux de trésorerie contractuels attendus par Ethias SA par catégories d'actifs et de passifs financiers, regroupés par classe d'échéance. Cette projection repose sur plusieurs hypothèses décrites ci-dessous.

Au niveau des actifs financiers, les portefeuilles sont projetés en run off, excepté pour les produits d'assurance de longue durée où des réinvestissements sont prévus : nous tenons compte des décisions de gestion d'investissements selon l'allocation d'actifs définie pour ces produits, de manière à refléter de manière plus réaliste les flux de liquidité attendus. Les activités ayant un profil décroissant sont quant à elles adossées à un portefeuille d'actifs plus court afin d'assurer les prestations prévues. La liquidité est donc gérée selon le profil d'évolution attendu de chaque produit d'assurance.

Notons également que les maturités effectives peuvent différer des maturités contractuelles, car certains actifs sont assortis de clauses de remboursement anticipé, avec ou sans pénalités.

En ce qui concerne les passifs, seules les primes futures contractuelles sont prises en compte, y compris pour les activités en non vie, et les flux de trésorerie attendus sur les contrats d'assurance sont basés sur les hypothèses de rachat définies par l'entreprise. Les contrats d'assurance en unité de compte sont supposés à échéance dans l'année.

En milliers d'euros, Uniquement Ethias SA	31 décembre 2019							
	Valeur comptable	Flux de trésorerie espérés (non actualisés)						
		Total des flux non actualisés	Jusqu'à 1 an	De 1 à 5 ans inclus	De 6 à 10 ans inclus	De 11 à 20 ans inclus	Plus de 20 ans	Echéance indéterminée
Actifs								
Obligations et titres similaires	14.695.048	16.883.852	1.769.366	4.639.873	2.805.586	3.673.396	3.995.631	-
Participations, actions, fonds d'investissement et immobilier de placement	1.429.772	2.138.354	62.335	360.683	484.719	603.093	627.524	-
Prêts et dépôts	651.338	1.050.699	126.655	346.167	293.666	218.543	65.667	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	354.676	354.676	354.676	-	-	-	-	-
Placements afférents aux contrats en unités de compte	1.394.250	1.463.963	1.463.963	-	-	-	-	-
Instruments dérivés	98.440	-	-	-	-	-	-	-
Total des actifs	18.623.525	21.891.543	3.776.995	5.346.723	3.583.971	4.495.033	4.688.822	-
Passifs								
Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	13.780.389	14.462.704	2.248.934	3.695.980	2.471.200	3.306.110	2.740.480	-
Passifs relatifs aux contrats en unités de compte	1.394.250	1.394.250	1.394.250	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées	487.707	636.153	23.323	162.740	444.339	2.738	3.012	-
Autres dettes de financement	181.390	185.507	185.507	-	-	-	-	-
Instruments dérivés	43.722	-	-	-	-	-	-	-
Total des passifs	15.887.459	16.678.616	3.852.015	3.858.720	2.915.540	3.308.849	2.743.492	-

4.4.2. Sensibilité au risque de liquidité

Des analyses de sensibilité au risque de liquidité de financement sont établies sur une base trimestrielle afin de mesurer les impacts des rachats sur les contrats de passifs les plus exposés, l'impact de variations de l'encaissement, ou encore l'impact de prises de décisions stratégiques modifiant la structure du bilan de l'entreprise.

4.4.3. Méthodes d'atténuation du risque de liquidité

L'atténuation du risque de **liquidité de marché** est assurée

- d'une part en vérifiant qu'une part suffisante des portefeuilles est investie dans des instruments liquides, c'est-à-dire pouvant être réalisés sur les marchés, de manière rapide, sans subir de grosses dépréciations de valeur
- et d'autre part en limitant les investissements dans des actifs moins liquides (par exemple, immobiliers, produits structurés...) sans autorisation préalable.

Un système de limites en actifs liquides a été défini pour chaque segment ALM de manière à respecter les limites de tolérance liées au Risk Appetite.

L'atténuation du risque de **liquidité de financement** est assurée :

- via un suivi régulier de ce risque en anticipant les éventuels gaps de liquidité entre le passif et l'actif sur un horizon de temps défini, en monitorant de manière régulière le risque de rachats sur les contrats de passifs les plus exposés, en définissant a priori un niveau de liquidité suffisant lors de la conception de nouveaux produits, ...
- via une action rapide en cas de détection d'un écart de liquidité telle que : transformer des actifs en cash, contraction d'un emprunt ou d'un repo, ...

Un système de limites en liquidité de financement et en repos a été défini de manière à respecter les limites de tolérance liées au Risk Appetite.

4.4.4. Bénéfice attendu inclus dans les primes futures

Le montant total du bénéfice attendu inclus dans les primes futures, calculé conformément aux normes Solvabilité II, est de 187 millions d'euros (répartis en 165 millions d'euros en Non vie et 22 millions d'euros en Vie).

4.5. Risque opérationnel

4.5.1. Exposition au risque opérationnel

Le risque opérationnel se définit comme « le risque de pertes directes ou indirectes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable aux procédures, aux processus, aux acteurs aussi bien internes qu'externes et aux systèmes internes à l'organisation, ou résultant d'événements externes ».

Les événements externes visent notamment des catastrophes naturelles (incendie, inondations, ...), des changements législatifs, des manifestations de grévistes empêchant l'accès au lieu de travail, etc....

Par définition, le risque opérationnel peut être potentiellement présent dans toute activité et peut couvrir un large champ d'application : il touche tous les niveaux et tous les processus de l'organisation.

Les risques opérationnels font l'objet d'une évaluation semi-quantitative reposant sur une matrice d'appétence au risque opérationnel dimensionnée selon les axes de probabilité d'occurrence et d'impact potentiels. Cette matrice est asymétrique et comporte plusieurs zones de criticité de risque en fonction de la combinaison probabilité impact traduisant le niveau de gravité du risque et le niveau d'urgence de traitement du risque.

Le modèle d'évaluation des risques opérationnels permet de pondérer les critères d'évaluation du risque sur base de critères qui peuvent être non seulement financiers, mais aussi de réputation, de perte de clientèle, de niveau d'indisponibilité du système, de conformité à la réglementation ...

La formule standard est utilisée pour évaluer les besoins en capitaux résultant de l'exposition aux risques opérationnels.

4.5.1.1. Risques de cyberattaque

Le niveau de menace de cyberattaque est en croissance perpétuelle. Le secteur des assurances n'échappe pas aux tentatives de cyberattaque et autres risques émergents. Comme toutes les sociétés, Ethias est potentiellement ciblée par des tentatives de pénétration de ses systèmes aux fins de vol d'informations, de détournement de données à caractère personnel, de divulgation d'informations confidentielles, de mise à mal de la continuité des activités via l'indisponibilité des systèmes informatiques, d'usurpation d'identité, de demande malveillantes d'argent,...

Désireuse de se positionner comme un acteur de premier plan dans le domaine du Digital, Ethias a pris en considération les risques liés à la cybercriminalité croissante, dans les différentes mesures mises en œuvre en matière de protection du système d'information d'Ethias. Ethias teste régulièrement sa capacité de gestion de crise sur des scénarii de cyber-attaque.

Le personnel d'Ethias est régulièrement sensibilisé au danger des cyberattaques et aux comportements adéquats à adopter.

Pour se prémunir du risque de cybercriminalité, Ethias a souscrit auprès d'un assureur étranger un contrat d'assurance spécifique couvrant sa responsabilité potentielle en la matière et lui garantissant les ressources financières de nature à résorber au plus vite les dommages qu'elle pourrait éventuellement encourir.

4.5.1.2. Risque de continuité

Ethias opère des tests de continuité pour évaluer l'efficacité de ses plans de contingence ainsi que la résilience à un scénario de black-out sur une région géographique potentiellement touchée sur le territoire national. Certains tests de continuité sont coordonnés au niveau du secteur.

4.5.1.3. Risques de dysfonctionnement IT

Ethias SA évalue régulièrement

- le choix des sous-traitants, en termes de rapport coût/bénéfice
- la qualité des services IT fournis
- la capacité du sous-traitant informatique de fournir un service adapté à l'évolution technologique d'Ethias SA

4.5.1.4. Risque de terrorisme

La mise en place d'une cellule transversale de gestion de crise en lien avec les acteurs du secteur financier contribue à gérer le risque de terrorisme. Des mesures réflexes et réactives ont été définies et mises en place : renforcement du gardiennage et des mesures de sécurité d'accès aux locaux d'Ethias SA.

4.5.1.5. Risques de sécurité du système d'information

Ethias a mis en place un ensemble de mesures de sécurité techniques et organisationnelles, afin d'assurer la protection des données, des bases de données, des flux de données, des réseaux, des systèmes et des applications utilisés pour ses propres besoins ou ceux de ses clients.

Afin de définir les objectifs que doivent remplir les mesures de sécurité, des analyses de risques sont menées à plusieurs échelles : au niveau des projets, des changements d'organisation, des sous-ensembles ou de l'intégralité du système d'information.

4.5.1.6. Risques de perte ou d'altération de données personnelles

Du fait de l'entrée en vigueur du Règlement général de protection des données (RGPD), Ethias a mené un plan d'action d'envergure afin de se conformer pleinement aux nouvelles normes ainsi mises en place.

4.5.2. Concentration du risque opérationnel

4.5.2.1. Risques liés aux projets de transformation de l'entreprise

Les projets de transformation de l'entreprise (évolution technologique et organisationnelle de l'entreprise) concentrent à eux seuls un nombre important de risques opérationnels qui apparaissent dans les analyses de risques opérationnels de sécurité, continuité et risques sur projets. Ces analyses de risques permettent de définir les mesures de remédiation nécessaires.

4.5.2.2. Risque de sous-traitance

Le recours à la sous-traitance d'activités requiert une revue complète et formelle des risques y associés. L'entreprise doit pouvoir évaluer avec précision la qualité des services apportés par le prestataire au regard des besoins initiaux et de leur évolution. Le prestataire doit dès lors donner à l'entreprise les indicateurs qui lui permettent de piloter et contrôler l'activité sous-traitée. Lorsque la nature de la fonction sous-traitée s'y prête, des indicateurs de performance et des objectifs de niveau de service mesurables et réalistes sont intégrés dans la convention de sous-traitance.

Ethias SA procède à une évaluation régulière des risques opérationnels liés à la sous-traitance informatique. Par ailleurs, Ethias fait évoluer son modèle de sous-traitance en prenant en compte les risques liés aux évolutions du marché de la sous-traitance (cloud computing, ...).

La relation contractuelle avec le partenaire informatique NRB est prise en compte dans les analyses de risques opérationnels.

Le risque de concentration de la sous-traitance informatique auprès de NRB a été pris en compte dans l'analyse du choix de différents partenaires informatiques liés à l'évolution technologique future d'Ethias.

4.5.3. Méthodes d'atténuation du risque opérationnel

Des mesures préventives, dissuasives et correctives sont mises en œuvre pour maîtriser les risques opérationnels identifiés. Elles font l'objet de plans d'action formalisés et suivis de manière régulière. Un reporting est remonté vers les instances dirigeantes de l'entreprise.

4.6. Autres risques importants

Le risque de réputation

Le risque de réputation est le risque qu'une information (publicité ou autre) négative, vraie ou non, provoque une perte de confiance en l'intégrité de l'entreprise.

Afin de se prémunir d'un risque de réputation, Ethias prend différentes mesures de manière à garantir l'intégrité de son image.

Elle a donc développé une culture de communication utilisant deux axes complémentaires et coordonnés.

C'est ainsi que le risque de réputation est traité tout d'abord au travers d'une culture de communication externe visant à informer de manière professionnelle et transparente le public, les investisseurs et les actionnaires sur le positionnement stratégique et financier, les développements opérationnels et l'évolution commerciale de l'entreprise.

Ethias attache également une importance toute particulière à une bonne communication interne dans l'entreprise car celle-ci contribue à la confiance du personnel en l'intégrité de l'entreprise. Il existe donc dans l'entreprise un souci constant de veiller à une information rapide, continue et pertinente du personnel.

Le Code d'investissement éthique d'Ethias préserve de la prise de participations dans des activités dont la réputation pourrait s'avérer douteuse.

Plusieurs départements internes ont établi des chartes de fonctionnement (Privacy, Risk Management, Contrôle actuariel, Compliance, ...) de manière à conscientiser leur personnel quant au comportement éthique qu'il convient d'adopter dans l'exercice de leurs activités.

Ethias réalise régulièrement des sondages d'opinion afin de recueillir l'avis de ses assurés sur la qualité de ses services. Les résultats de ces sondages réalisés par des bureaux d'étude indépendants démontrent régulièrement la qualité de la marque Ethias.

Les risques climatiques

Ethias est bien évidemment attentive à la problématique des risques climatiques (réchauffement, pollution, ...) de nature à affecter soit la rentabilité de ses produits soit la continuité même de ses activités.

C'est ainsi que dans le cadre de son processus ORSA (Own risk self assessment) Ethias évalue chaque année les impacts potentiels d'une catastrophe naturelle. Les stress tests menés à cette occasion permettent ainsi de challenger la politique de réassurance de la compagnie.

Par ailleurs, son code d'investissement éthique exclut les investissements dans des activités industrielles néfastes pour l'environnement.

Enfin, dans le cadre du développement de son plan de continuité, Ethias mène à intervalles réguliers, des tests de continuité de ses activités permettant de déterminer ses capacités de résilience face à la réalisation d'un risque de nature catastrophique. Dans le même ordre d'idées des tests de black-out sont organisés périodiquement afin de déterminer notre capacité de résilience en fonction de notre autonomie énergétique.

4.7. Autres informations importantes concernant le profil de risque

Tests de résistance

Dans le cadre de l'exercice de planification, l'entreprise procède régulièrement à l'évaluation de sa solvabilité (i.e. l'adéquation du niveau de ses fonds propres internes pour faire face à son profil de risque global). L'exercice tient compte du profil de risque spécifique : il intègre les risques principaux et leurs interactions lors de la réalisation de tests de résistance (stress tests).

Les tests de résistance sont en soi des outils de mesure des risques spécifiques. Trimestriellement, des tests de résistance ponctuels sont effectués sur le ratio de couverture du SCR. Ces tests de résistance sont soit des tests standardisés de sensibilité, soit des tests d'impact adaptés au profil spécifique de risque de l'entreprise. La prise en compte de risques non financiers tels que les risques de réputation, les risques stratégiques, les risques business et les risques de modèle sont également intégrés dans ces analyses.

Crise du covid-19

Fin janvier 2020, la pandémie de coronavirus (COVID-19) est devenue le moteur principal des mouvements sur les marchés financiers.

Mi-mars, la volatilité sur les marchés financiers avait atteint des niveaux de panique équivalents à ceux observés lors de l'apogée de la crise de 2008. Le manque de coordination au niveau mondial dans la réponse à donner à la crise avait fortement renforcé l'aversion au risque. Heureusement, les banques centrales ont appris de 2008. Au cours du week-end du 15 mars, la Fed a par exemple renoué avec une politique de taux zéro en abaissant ses taux directeurs de 100 bp.

Début avril, la crise est devenue également économique, les mesures de quarantaine prises un peu partout pour contenir la propagation du virus ayant un coût très élevé pour les acteurs économiques et les finances publiques. Les différents gouvernements et banques centrales redoublent d'efforts en annonçant de nouvelles mesures de soutien.

Depuis la mi-avril, l'Europe continentale montre quelques signaux encourageants avec une diminution des nouvelles infections en Belgique et en Italie et l'Espagne, les pays les plus impactés. En revanche, la pandémie progresse aux Etats Unis, en Angleterre et dans de nombreux pays émergents. Le pic des infections n'est pas encore atteint au niveau mondial. L'Europe et les Etats-Unis se préparent pour un début du déconfinement et une reprise du commerce local, tandis que la crainte en Asie d'une deuxième vague d'infection en provenance de l'étranger ne facilite pas la reprise du commerce mondial.

Au cours des prochaines semaines, les marchés boursiers devraient continuer de faire des montagnes russes, tant que les investisseurs n'auront pas de visibilité sur la sortie de la crise sanitaire.

Le portefeuille d'investissements Ethias a plutôt bien résisté à l'impact de la crise de Covid-19. Il s'agit en effet d'un portefeuille défensif qui se compose à 83 % d'obligations à long terme. La part des actions cotées n'est que de 3 %. La qualité de crédit des obligations fait l'objet d'un monitoring quotidien dans les conditions de marché actuelles.

L'impact de cette crise sanitaire ne se limite pas au seul risque financier. D'autres conséquences assurantielles et opérationnelles viennent s'ajouter. Ethias a pris la pleine mesure de ces risques et différentes actions préventives ont été réalisées, grâce entre autre au maintien régulier de notre Business Continuity Plan. Ces décisions ont été motivées

par l'absolue priorité d'Ethias de suivre les recommandations des autorités publiques, d'assurer la sécurité de ses collaborateurs et leur famille, de ses clients et de ses partenaires.

Ainsi, préparée techniquement et technologiquement, Ethias a pu immédiatement :

- permettre à la quasi-totalité de ses collaborateurs de travailler depuis leur domicile, assurant ainsi leur sécurité et celle de leur famille ;
- garantir un service ininterrompu vis-à-vis de sa clientèle, en favorisant toutes les fonctionnalités digitales : site web, espace client, ventes en ligne, Live-chat et en renforçant ses Contact Centers, à l'écoute des clients.

Face à la gravité de la situation, Ethias a pris ses responsabilités et s'est mobilisée directement, tant sur le plan sanitaire en apportant une aide d'urgence à la Croix-Rouge et à Médecins sans Frontières et en relayant leurs appels aux dons ; que sur le plan de la détresse économique, par la mise en place d'un certain nombre de mesures exceptionnelles, soit individuelles soit à l'échelle du secteur pour aider les citoyens et les entreprises impactés financièrement par la crise. Concrètement, nous avons ainsi immédiatement cessé les recouvrements de primes et postposé les révisions tarifaires, postposé les paiements des primes d'un certain nombre de contrats jusqu'au 30 septembre, maintenu la couverture de contrats collectifs pour les personnes en chômage technique, suspendu certains contrats d'entreprises à l'arrêt, remboursé les primes couvrant des événements annulés ou encore, étendu les couvertures AT et RC à tous les volontaires appelés à la rescousse par nos assurés en première ligne (hôpitaux, maisons de retraites, communes, CPAS, Police, Croix-Rouge, MSF, ...). Ethias a également développé une App solidaire permettant de mettre en contact des bénévoles et des personnes ayant besoin d'aide, aussi diverse soit-elle.

Au moment de l'établissement de ce rapport, les conséquences de la pandémie sur l'entreprise ne peuvent être estimées avec précision. Si cet événement n'a pas d'impact sur les comptes annuels de l'entreprise au 31 décembre 2019, il pourrait cependant avoir un impact potentiellement significatif sur la solvabilité de l'entreprise, ainsi que sur ses résultats techniques et financiers, en fonction des impacts économiques de cette crise. Sur cette base, et suite à la circulaire BNB 2020_012 du 7 avril 2020, le conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale du 20 mai 2020 de ne pas octroyer de dividendes et d'affecter le résultat de l'exercice au bénéfice reporté.

La solvabilité d'Ethias S.A. au 31 décembre 2019 s'établit à 191% et assure donc une assise solide pour supporter cette crise. En outre, la situation est suivie de très près par le management qui s'assure continuellement de donner la meilleure réponse à toutes nouvelles informations. Cela étant, nous restons confiants sur la solidité d'Ethias dans ce contexte particulier.

En sa qualité d'assureur, d'investisseur, d'acteur sociétal et d'entrepreneur, Ethias continuera à mettre tout en œuvre pour contribuer à réduire les conséquences négatives de cette catastrophe mondiale sur ses assurés et la société belge.

5. Valorisation à des fins de solvabilité

En annexe à cette section figurent le bilan Solvabilité II à fin 2018 et à fin 2019, ainsi que la comparaison des valorisations S2 et BGAAP.

5.1. Valorisation des actifs

5.1.1. Valorisation du portefeuille d'actifs financiers

Dans les états financiers établis conformément aux normes comptables belges (« BGAAP ») applicables aux entreprises d'assurance, la valeur d'inventaire des actifs est, à quelques exceptions près, fixée sur base du coût amorti des actifs.

Conformément aux principes de valorisation énoncés au sein de la directive Solvabilité II, les actifs sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes. Ce principe de valorisation est similaire à la définition de la juste valeur selon les IFRS.

Les principales différences de valorisations entre les valeurs Solvency II et BGAAP par catégorie d'actifs s'expliquent comme suit :

Catégorie d'actif	Explication différence
Participations, actions et fonds d'investissement	A l'exception des actions faisant l'objet d'une réduction de valeur, la différence s'explique exclusivement par la juste valeur enregistrée en SII et la valeur d'acquisition des actions ou participations comptabilisée en BGAAP.
Obligations	La différence de valorisation entre les états financiers BGAAP et le référentiel SII s'explique essentiellement par la différence entre la juste valeur enregistrée en SII et le coût amorti de ces actifs ainsi que par la prise en compte des intérêts courus non échus dans la valorisation SII. En outre, il existe des exceptions à cette règle générale : <ul style="list-style-type: none"> - Les obligations faisant l'objet d'une réduction de valeur et dont la valeur a été ramenée à leur valeur de marché en normes comptables belges. - Les obligations perpétuelles valorisées en LoCoM (Lower of Cost or Market) en normes comptables belges.
Biens immobiliers	A l'exception des biens immobiliers faisant l'objet d'une réduction de valeur, la différence de valorisation entre les états financiers BGAAP et le référentiel SII s'explique principalement par la différence entre la juste valeur enregistrée en SII et le coût amorti de ces actifs.
Instruments dérivés	Les contrats à terme sur obligations et sur swaps de taux d'intérêts sont utilisés dans le cadre d'opérations de couverture et bénéficient des règles de comptabilité de couverture (pas d'évaluation à la juste valeur dans le bilan comptable belge). La valeur de marché de ces instruments est uniquement reconnue en Solvabilité II.
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	Pas de différence de valorisation.
Actifs afférents aux contrats en unités de compte	Pas de différence de valorisation.
Prêts hypothécaires aux particuliers, autres prêts et prêts hypothécaires, et avances sur polices	A l'exception des prêts faisant l'objet d'une réduction de valeur, la différence de valorisation entre les états financiers BGAAP et le référentiel SII s'explique exclusivement par la différence entre la juste valeur enregistrée en SII et le solde restant dû des prêts.

5.1.2. Valorisation des autres actifs

5.1.2.1. Goodwill et immobilisations incorporelles

Les goodwills et les actifs incorporels ne sont pas reconnus en SII. Dans les états financiers BGAAP, les immobilisations incorporelles sont principalement composées de goodwills liés à l'acquisition de portefeuille et de participation ainsi que de logiciels et développements informatiques activés.

5.1.2.2. Impôt différé

Les impôts différés actifs et passifs sont générés par des différences temporaires entre les valeurs économiques et fiscales des actifs et passifs et par des reports en avant de pertes fiscales non utilisées.

L'augmentation des impôts différés de 3 millions d'euros est expliquée par l'impôt différé sur la variation des ajustements SII partiellement compensé par l'utilisation des pertes fiscales.

5.1.2.3. Immobilisations détenues pour usage propre

La diminution des immobilisations détenues pour usage propres de 14 millions d'euros est expliquée par la diminution des valeurs d'expertise des immeubles de 8 millions d'euros et par le transfert d'immeubles vers les immeubles de placement pour 6 millions d'euros.

5.1.2.4. Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires

Cette catégorie d'actif est valorisée à la valeur nominale ou d'acquisition. Des réductions de valeurs sont enregistrées pour tenir compte des aléas attachés à leur récupération. La différence de valorisation sur cette classe d'actifs s'explique par l'annulation des charges techniques à récupérer, la juste valeur des passifs techniques (Best Estimate) étant calculée nette de recours.

L'augmentation de ce poste de 4 millions d'euros est principalement due à l'utilisation de la nouvelle méthodologie pour estimer les primes acquises non émises.

5.1.2.5. Autres créances

La diminution des autres créances de 28 millions d'euros est principalement expliquée par la diminution des créances sur opérations de bourse, sur les montants à recevoir provenant des fonds à actifs dédiés et sur les frais payés d'avance.

5.1.2.6. Dépôts auprès des cédantes, trésorerie et équivalents de trésorerie, créances nées d'opérations de réassurance, et autres actifs

Dans les états financiers BGAAP, ces actifs sont valorisés à la valeur nominale ou d'acquisition ou au coût amorti. Des réductions de valeurs sont enregistrées pour tenir compte des aléas attachés à leur récupération. Il n'y a pas de différence de valorisation en SII sur ces catégories d'actif.

L'augmentation de 6 millions d'euros vient principalement de la hausse des créances sur les réassureurs liée à l'augmentation des dépôts en titres gagés suivant l'évolution des parts des réassureurs dans les provisions techniques.

5.2. Valorisation des provisions techniques

5.2.1. Valorisation des best estimates vie

5.2.1.1. Résultats

Le tableau ci-dessous reprend les Best Estimates des provisions Vie sous SII, à fin 2018 et fin 2019, ainsi que les provisions techniques Vie dans les états financiers BGAAP fin 2018.

En milliers d'euros

Ligne d'activité SII	SII 2019	BGAAP 2019	SII 2018
Assurance avec participation aux bénéficiaires	10.023.492	8.348.184	9.385.329
Réassurance acceptée	0	0	0
Provisions complémentaires BGAAP	0	1.042.037	0
Provision TRIP	0	399	0
Total Vie (hors DC, UC, indexés et santé)	10.023.492	9.390.620	9.385.329
Rentes DC	46.936	35.505	46.742
Total Vie (hors santé, UC et indexés)	10.070.428	9.426.125	9.432.071
Assurance indexée et en unités de compte	1.411.097	1.394.250	1.182.266
TOTAL GLOBAL	11.481.525	10.820.376	10.614.337

Aux segments vie, nous devons ajouter les rentes de Droit commun en Non-Vie : RC générale et RC auto (cf. section 5.2.2).

Par ailleurs, les contrats d'assurance de groupe des employés d'Ethias sont valorisés comme prescrit par la norme IAS19 et sont repris dans les provisions pour retraite en SII (cf. section 5.3.3).

5.2.1.2. Méthode générale de valorisation interne des BE Vie

En BGAAP, les provisions d'assurance vie comprennent :

- les provisions mathématiques
- les provisions complémentaires « clignotant », visant à provisionner l'écart entre les provisions mathématiques calculées au taux garanti du contrat et celles calculées au taux « clignotant » de manière telle que définie à l'article 31 de l'arrêté royal vie du 14/11/2003.
- les provisions complémentaires de longévité, visant à tenir compte de l'allongement de l'espérance de vie et constituées sur les produits de rentes.

Elles incluent les participations bénéficiaires vie attribuées. Il faut y ajouter le fonds de participations bénéficiaires décès constitué pour faire face aux prestations de PB décès de l'exercice à venir.

Sous Solvabilité II, les Best Estimates sont calculés en projetant des flux déterminés pour être en phase avec la réalité économique, démographique, etc. La valeur actuelle des flux futurs est réalisée à l'aide d'une courbe de taux d'actualisation fournie par l'EIOPA avec ajustement de volatilité. Les flux incluent les risques spécifiques comme les options et garanties ne faisant pas l'objet de règles de provisionnement détaillées en BGAAP. Les Best Estimates incluent une participation bénéficiaire déterminée de façon stochastique, c'est-à-dire en générant un grand nombre de futurs possibles et choisis au hasard. Outre les différentes hypothèses retenues pour déterminer les flux, les Best Estimates sont aussi conditionnés par différents Jugements d'Expert. Des décisions futures de gestion peuvent également être prises en considération dans le calcul des Best Estimates.

Les provisions complémentaires qui font partie des réserves BGAAP, à savoir la provision de longévité et la provision clignotant, ne sont pas reprises sous Solvabilité II en tant que telles. Cependant, le risque qu'elles couvrent est bien

intégré en SII lors de l'évaluation des BE par le biais des hypothèses retenues. De même, le fonds de PB décès n'apparaît pas en tant que tel sous SII mais les PB décès futures allouées aux flux futurs complètent ces flux.

Les produits d'assurance vie sont classifiés selon le type de gestion, à savoir :

- les produits d'assurance vie individuelle,
- les produits d'assurance vie collective.

En assurance vie individuelle, notre portefeuille est constitué des produits suivants :

- les produits classiques
- les produits Compte Assurance, dits « First »
- les rentes.

En vie collective, une distinction est faite entre les assurances pensions (1er pilier), les assurances de groupe (2ème pilier) et les produits de capitalisation. L'assurance pensions est un contrat d'assurance souscrit par un employeur public au profit de son personnel et qui a pour objet la constitution de prestations légales de pension ou de cotisations dues au fonds solidarisé. Les réserves constituées sont gérées de façon collective (dans le fonds général ou en fonds distincts), et peuvent relever soit de la branche 21 soit de la branche 23.

Notons finalement que le portefeuille contient des produits relatifs à la branche 21, à la branche 23 et à la branche 26.

Certains segments de passifs ne font pas encore partie de la méthodologie générale de modélisation SII et ce pour des raisons de complexité, de non matérialité ou de non disponibilité des données. Pour les segments non modélisés, la réserve comptable BGAAP sera généralement utilisée comme Best Estimate (un add-on pouvant être ajouté dans certains cas comme pour tenir compte des frais sur la CAMI ou la B23 collectivités).

5.2.1.3. Hypothèses principales

Alors que les provisions techniques comptables BGAAP hors provisions complémentaires (clignotant et de longévité) sont calculées sur base des conditions tarifaires des contrats, les provisions techniques SII quant à elles tiennent compte de la réalité attendue. De manière générale, on peut synthétiser les différences d'hypothèses entre les calculs réalisés en BGAAP et ceux réalisés sous Solvabilité II dans le tableau suivant :

Paramètres	BGAAP	Solvency II
Chargements contractuels	tarifaires (hors chargements commerciaux)	tarifaires & frais liés à la gestion des actifs
Tables de mortalité	tarifaires	prospectives
Taux d'actualisation	taux garanti tarifaire	courbe EIOPA
Rachats futurs	non considérés	considérés
Réductions futures	non considérées	considérées
Frais de protection br21	provisionnés séparément	considérés
Frais généraux	non considérés	considérés
Inflation future	non considérée	considérée
PB future	non considérée	considérée
Primes futures	Primes périodiques uniquement prises en compte si nécessaires au calcul de la provision mathématique	prises en compte dans la limite des contract boundaries

Les tables de mortalité

Les tables de mortalité disponibles sont :

- les tables tarifaires construites à l'aide de coefficients de Makeham, comme par exemple MR/FR,
- les tables d'expérience (Assuralia),
- les tables prospectives (calibrées chez Ethias) avec ou sans anti-sélection.

Pour le calcul du Best Estimate dans le cadre de Solvabilité II, Ethias utilise des tables prospectives, ce qui n'est pas le cas au niveau de sa tarification.

Les taux de rachat

Les taux de rachat sont calculés par segment et correspondent, à l'exception des produits First et des produits branche 23 et 26, à la moyenne arithmétique des taux de rachat observés au cours des cinq périodes précédentes. Chaque période correspond à l'intervalle $[1/10/t-1 ; 30/09/t]$.

Les taux de rachat ne sont pas pris en compte dans la valorisation des provisions BGAAP.

Les chargements contractuels et frais liés à la gestion des actifs

Les chargements sont issus de la tarification. Le calcul des provisions BGAAP est effectué en bases d'inventaire tandis que les BE tiennent compte également des chargements commerciaux.

Les frais généraux

Nous devons tenir compte des différents frais généraux et dépenses auxquels Ethias doit faire face. Nous distinguons :

- les frais généraux, répartis selon la découpe issue de l'"Activity Based Costing"

La cotisation annuelle (0,15%) au fonds de protection de la branche 21, qui est calculée sur les réserves des contrats concernés.

Les frais généraux ne sont pas pris en compte dans la valorisation des provisions BGAAP.

Les réductions

Le droit à la réduction est la possibilité du preneur de mettre fin au paiement de ses primes à un instant donné de manière anticipative.

- En SII, le taux de réduction a été déterminé à partir de la moyenne arithmétique des taux de réduction observés au cours des 5 années précédentes. Il est calculé pour les polices d'assurance de groupe. Le taux de réduction n'est pas pris en compte dans la valorisation des provisions BGAAP.

Les taux garantis futurs

Le calcul des provisions BGAAP ne tient pas compte des taux garantis futurs s'ils sont variables.

Par contre sous SII,

- lorsque le taux garanti futur des contrats est variable (essentiellement en 1er pilier et plus rarement en 2ème pilier), il est déterminé via le générateur de scénarios économiques. Pour les produits First, lorsque le taux garanti futur peut être revu, il est de 0%. Pour le 2ème pilier, une politique de tarification fonction des conditions de marché a été déterminée afin d'attribuer un nouveau taux garanti aux polices prolongées et aux fonds de financement ne bénéficiant pas de la formule au taux variable.

Les participations bénéficiaires (PB)

Le best estimate en SII inclut l'estimation des PB vie futures ; en revanche les PB vie futures ne sont pas prises en compte dans la valorisation des provisions BGAAP.

En ce qui concerne les PB décès futures, en BGAAP n'est prise en compte que la réserve constituée dans le fonds de PB décès de sorte à assurer les PB décès à verser au cours du prochain exercice tandis que sous SII, le Best Estimate inclut toutes les PB futures décès.

Les hypothèses économiques

Les hypothèses économiques qui interviennent dans le calcul du Best Estimate sont :

- la courbe d'actualisation
- le taux d'inflation.

La courbe d'actualisation est celle fournie par l'EIOPA, y inclus l'ajustement de volatilité. L'inflation est calculée à l'aide du générateur de scénarios économiques.

Tant que les résultats du test d'adéquation des provisions techniques (LAT, Liability Adequacy Test) sont satisfaisants, le calcul des provisions BGAAP ne tient compte que des taux garantis tarifaires et n'est pas influencé par l'inflation. Ce n'est qu'au travers de la provision complémentaire « clignotant » et de manière indirecte que la réglementation a imposé de tenir compte de l'éventuelle différence entre les taux garantis et les taux du marché.

Prise en compte de certaines primes futures

La modélisation se fait sous l'hypothèse du run off des contrats en respectant les limites des contrats sous Solvabilité II. Nous ne considérons donc pas de nouvelle production ; par contre, nous prenons en compte les primes périodiques

contractuelles, c'est-à-dire les primes que l'assuré est obligé de payer au risque de voir sa couverture réduite. Sont également considérées les primes sur lesquelles Ethias a un engagement de taux en 1er pilier ou pour certains fonds de financement ou fonds collectifs ainsi que pour certains produits de type First. D'autre part, en ce qui concerne le deuxième pilier, les primes relatives aux assurances temporaires décès tarifées de manière connexe à un volet vie sont prises en compte.

Au contraire, lors de la valorisation des provisions en BGAAP, les primes futures ne sont prises en compte que si elles sont nécessaires au calcul de la provision mathématique (comme dans les polices groupe à orientation vie où la réserve est la différence entre l'engagement assureur et l'engagement assuré). Généralement, seules les primes déjà perçues sont incluses dans les provisions.

5.2.1.4. Niveau d'incertitude

Un certain niveau d'incertitude porte sur les éléments suivants :

- Les fonds de financement font l'objet d'hypothèses sur leur évolution
- Les réserves en coassurance acceptée sont supposées évoluer de la même manière que celles du segment correspondant
- La branche 23 est partiellement modélisée
- La réassurance n'est pas modélisée, une analyse a montré que son impact est non matériel sur les BE vie
- Les assurances revenus garantis ne sont pas modélisées
- La modélisation des rachats est basée sur un seul taux quelle que soit la tranche d'âge
- La modélisation stochastique de la PB n'est pas encore parfaitement aboutie.

5.2.1.5. Jugement d'expert

La liste des jugements d'expert répertoriés a été mise à jour au 31 décembre 2019.

5.2.1.6. Changements importants d'hypothèses

Les changements importants apportés aux hypothèses ou à la modélisation entre le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2019 sont les suivants :

- Les différentes calibrations (taux de rachat, frais, tables de mortalité, ...) ont été revues.

5.2.1.7. Evolution des Best Estimates Vie en 2019

Le premier élément important qui influence la valeur des BE est la courbe de taux d'actualisation fournie par l'EIOPA. La courbe de fin 2019 est nettement inférieure à celle de fin 2018. Cet effet est cependant partiellement compensé par l'utilisation d'un taux garanti flottant, essentiellement en 1^{er} pilier. L'effet de courbe est estimé à +757 millions.

D'autres changements de modélisation ont été effectués avec un impact relativement neutre sur les Best Estimates à fin 2019.

Enfin, les différentes calibrations (taux de rachat, frais, tables de mortalité,...) ont été revues.

5.2.2. Valorisation des best estimates non vie et santé

5.2.2.1. Résultats

Le tableau ci-dessous reprend, à fin 2019, les Best Estimates des provisions Non Vie sous SII, ainsi que les provisions techniques Non Vie dans les états financiers BGAAP.

En milliers d'euros

Ligne d'activité SII	Valeur SII	Valeur BGAAP
Non-vie (hors santé)	1.856.778	1.915.976
Santé (similaire à la non-vie)	409.708	390.500
<i>Non vie</i>	2.266.487	2.306.476
Santé (similaire à la vie)	1.565.110	1.669.808
TOTAL non vie et santé (BGAAP hors recours)	3.831.596	3.976.284
<i>Provisions de recours</i>	0	-56.609
TOTAL non vie et santé net recours	3.831.596	3.919.675

En SII, les BE sont calculés nets de recours et les BE des rentes RC et RC auto sont classées en Vie (cf. section 5.2.1).

5.2.2.2. Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance

Le tableau suivant reprend les montants recouvrables au titre des contrats de réassurance au 31 décembre 2019 selon les catégories du bilan SII.

En milliers d'euros

Ligne d'activité SII	Provisions techniques brutes	Provisions techniques nettes avant ajustement	Ajustement	Provisions techniques cédées
Non-vie (hors santé)	1.856.778	1.748.131	-1.564	107.083
Santé (similaire à la non-vie)	409.708	406.386	-49	3.273
<i>Non vie</i>	2.266.487	2.154.518	-1.613	110.356
Santé (similaire à la vie)	1.565.110	1.548.978	0	16.131
TOTAL	3.831.596	3.703.496	-1.613	126.487
<i>Rentes reprises en vie</i>	46.936	46.936	0	0

En Solvabilité II, les montants recouvrables au titre des contrats de réassurance sont valorisés pour un montant total de 126 millions d'euros alors que les parts des réassureurs dans les provisions techniques du bilan comptable belge sont de 157 millions d'euros.

5.2.2.3. Méthode générale de valorisation des BE de sinistres

Prestations et frais externes

Les calculs des flux futurs des prestations et frais externes de gestion des sinistres en run-off se basent sur des méthodes classiques de triangulation aussi bien en BGAAP qu'en SII. Il existe cependant certaines différences dans les calculs dans les deux cadres :

- La segmentation utilisée n'est pas la même.
- La gestion des sinistres atypiques :

- Pas de traitement particulier dans le cadre du calcul en BGAAP, excepté pour les sinistres dits médiatiques.
- Scission entre les sinistres attritionnels et atypiques dans le cadre du calcul SII.
- Les flux ne sont pas actualisés en BGAAP.
- Une Value at Risk (VaR) liée au risk appetite de la compagnie est intégrée dans les évaluations BGAAP alors que le calcul du BE en SII est un scénario moyen.

Frais internes de gestion des sinistres et frais d'overhead et de placements

En S2, les frais de placements et les frais de support sont déterminés au moyen d'une proportion des dépenses.

En BGAAP, un pourcentage des provisions est utilisé pour déterminer la provision pour frais internes de gestion des sinistres.

« Add-ons » comptables et méthode simplifiée

Un ensemble d'éléments sont exclus de notre calcul a priori à cause de leur nature spécifique. Ces éléments, appelés « add-ons » sont estimés séparément et ajoutés aux provisions techniques.

Les montants Add-ons tiennent également compte d'une part de frais.

Réassurance

La part des réassureurs dans les provisions techniques est déterminée dans les états financiers BGAAP et le référentiel SII en appliquant le programme de réassurance aux différents sinistres. Certaines parties du programme de réassurance dont l'impact a été jugé non matériel au regard de la complexité des développements informatiques requis n'ont pas été modélisées.

En BGAAP, le programme de réassurance est appliqué sur base de la charge BGAAP des sinistres tandis qu'en SII le programme s'applique sur la charge SII des sinistres.

L'ajustement des montants de charge des sinistres recouvrables au titre des contrats de réassurance, est un concept prudentiel imposé par SII pour couvrir le risque d'insolvabilité des réassureurs et celui-ci n'a pas son pendant en BGAAP.

5.2.2.4. Méthode générale de valorisation des BE de rentes

Rentes AT

Outre les méthodes, les paramètres techniques utilisés pour les rentes sont différents en BGAAP et en SII.

En BGAAP, une méthode basée sur des barèmes est appliquée.

En SII, une méthode de projection des flux permettant de prendre en compte les différentes options possibles a été développée :

- Transition entre phases
- Changement de taux d'Incapacité permanente
- Prise de 1/3 en capital
- Cumul pension

La courbe d'actualisation est déterminée par l'EIOPA et l'inflation est issue de l'ESG. La table de mortalité utilisée est une table prospective intégrant une surmortalité en fonction du type et du sexe du bénéficiaire calibrée par Assuralia.

En BGAAP, nous considérons des frais proportionnels aux provisions techniques tandis qu'en SII, un montant de frais par rente vie a été calibré.

Add-ons comptables et méthode simplifiée

Un ensemble d'éléments sont exclus de notre calcul a priori à cause de leur nature spécifique. Ces éléments, appelés « add-ons » sont estimés séparément et ajoutés aux provisions techniques.

5.2.2.5. Méthode générale de valorisation des BE de primes

Méthodes et hypothèses

Le BE de primes brut est un concept SII n'ayant pas son équivalent en BGAAP. Une analogie peut être faite avec la PREC (provision pour risques en cours) et la PPNA (provision pour primes non acquises). Les BE de primes sont calculés selon un modèle de projection des primes et expositions développé et calibré en interne.

Réassurance

Le BE de primes net de réassurance est un concept SII n'ayant pas son équivalent en BGAAP.

La valorisation en SII est identique à la valorisation du BE de primes brut.

5.2.2.6. Prise en compte de l'intervention de TRIP dans les attentats de Bruxelles et de Charleroi

Différentes branches sont touchées par les attentats de Bruxelles, principalement la RC Objective et l'AT. Le mécanisme en place est le suivant :

- Les compagnies gèrent leurs sinistres.
- La charge des différents sinistres du marché sont globalisées dans un pool (TRIP).
- Les réassureurs interviennent sur base de la charge du pool.
- Le pool redistribue les charges et charges cédées aux différentes compagnies au prorata de leurs parts de marché.

La charge des sinistres gérés par les compagnies ne reflète donc pas les engagements réels de la compagnie.

Afin que le BE reflète le mieux possible les engagements réels nous avons procédé de la manière suivante :

- Annulation dans les calculs des BE de rentes et de sinistres des flux relatifs aux sinistres liés aux attentats
- Constitution d'un add-on sur base des montants BGAAP après répartition par le pool.

5.2.2.7. Changements importants d'hypothèses

BE de sinistres

- Les triangulations ont été actualisées en ajoutant une diagonale supplémentaire aux différents triangles. Un ensemble de méthodes complémentaires de triangulation ont été testées.
- Les paramètres de frais ont été recalibrés en intégrant les observations de l'année 2019 et leur évolution attendue.
- Un traitement distinct a été effectué pour une série de contrats pour lesquels Ethias assume le risque mais dont la gestion est effectuée par un tiers.

Rentes AT

- Les frais ont été recalibrés en intégrant les observations de l'année 2019.
- Les hypothèses de transition de taux d'Incapacité Permanente ont été recalibrées.
- Nous avons traduit dans nos projections l'adaptation des garanties appliquée dans les contrats Loi de 67 consistant à libérer les rentes sur base d'un salaire évalué à l'indice de 1990 et non sur base d'un salaire indexé à la date d'accident.

BE de primes

- L'ensemble des paramètres nécessaires à l'utilisation du module de projection ont été recalibrés.
- Une approche de projection de flux de sinistres a été utilisée. Cette approche repose toujours sur un S/P économique. Cette approche un peu différente nous a permis :
 - o De prendre en considération la trajectoire de S/P projetés pour le segment Soins de santé particuliers plutôt qu'une moyenne pondérée des ratios de cette trajectoire.
 - o De séparer les composantes des frais et d'adapter le cost driver pour les frais de gestion de sinistres.
- Les paramètres de frais ont été recalibrés en intégrant les observations de l'année 2019 et leur évolution attendue.
- Les ratios S/P économiques ont été recalculés sur base des données à fin 2019 en prenant en compte l'évolution attendue de la rentabilité prévue dans le business plan. A l'instar de ce qui a été fait dans le cadre du BE de sinistres, un ratio distinct est déterminé pour les TPA.

5.2.2.8. Evolution des Best Estimates Non vie et santé en 2019

En milliers d'euros		Provisions techniques (SII)		Evolution
		31/12/2019	31/12/2018	
Provisions techniques non-vie (hors santé)	BE sinistres	1.683.585	1 705 564	-1,3%
	BE primes	173.193	165 328	4,8%
		1.856.778	1 870 893	-0,8%
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	BE sinistres	344.806	311 102	10,8%
	BE primes	64.902	40 175	61,5%
		409.708	351 277	16,6%
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	BE primes	-110.453	-122 853	-10,1%
	BE rentes	1.675.563	1 564 133	7,1%
		1.565.110	1 441 279	8,6%
		3.831.596	3 663 449	4,6%

L'évolution entre le 31/12/2018 et le 31/12/2019 du BE non-vie est une augmentation de 5%. Cette évolution se décompose de la manière suivante :

- Non Vie Hors Santé : diminution de 0,8%
- Santé Similaire à la Non Vie : augmentation de 16,6%
- Santé Similaire à la Vie : augmentation de 8,6%

L'évolution du BE "Non vie Hors santé" est largement influencée par l'évolution du BE de sinistres. Ce BE est influencé fortement à la baisse par le changement de périmètre de frais pris en considération dans nos projections. Cette diminution est compensée par un effet taux défavorable, un effet volume lié à l'augmentation du stock de sinistres sur les branches à règlement long et une augmentation du BE de primes résultant de la revue des hypothèses de rentabilité attendue.

L'évolution du BE "Non vie santé similaire à la non vie" provient essentiellement des branches "Workers Compensation" pour lesquelles nous observons une détérioration de la sinistralité influençant à la fois le BE de sinistres mais également le BE de primes au travers de la rentabilité future attendue.

L'évolution du BE "Non Vie Santé Similaire à la Vie" est influencée par l'augmentation du BE de rentes. Le BE de rentes est marqué par un portefeuille de rentiers en croissance augmenté d'un effet taux défavorable. Le BE de rentes est par ailleurs influencé par une correction dans notre module de calcul sur la projection des prises de 1/3 en capital. Le BE de primes qui concerne exclusivement la branche soins de santé particuliers est impacté par la revue de l'hypothèse de rentabilité attendue suite à la commercialisation d'un nouveau produit en 2019.

5.2.3. Valorisation de la marge de risque

La marge de risque est un poste qui n'existe pas en BGAAP. Elle représente, en Solvabilité II, la valeur actuelle du coût de financement des SCR futurs liés à l'activité d'assurance considérée en run off sur le portefeuille existant à la date de clôture. Elle s'ajoute aux Best Estimates pour constituer ensemble les provisions techniques. Elle représente un peu plus de 470 millions €, soit un supplément de 3,1% des Best Estimates au 31 décembre 2019.

Le tableau suivant présente marge de risque par ligne d'activité SII.

En milliers d'euros		
Ligne d'activité SII	31-déc-19	31-déc-18
Non-vie (hors santé)	176.091	173.802
Santé (similaire à la non-vie)	60.148	42.598
Santé (similaire à la vie)	37.245	32.470
Vie (hors assurance indexée et en unités de compte)	196.611	154.400
Assurance indexée et en unités de compte	4.213	2.476
TOTAL	474.308	405.745

Nous avons amélioré la méthode de projection du SCR primes en Non Vie et en Santé ce qui a entraîné leur augmentation.

Le montant de la marge de risque a suivi l'évolution de ses constituants, c'est-à-dire les SCR et l'horizon au cours duquel ils sont projetés. La hausse observée est principalement due à l'évolution des taux et son impact sur les SCR.

5.2.4. Ajustement de volatilité

Le ratio de solvabilité d'Ethias SA est évalué en utilisant la courbe des taux de l'EIOPA avec l'ajustement de volatilité.

L'ajustement de volatilité a diminué de 0,24% fin 2018 à 0,07% fin 2019 ; par conséquent ce paramètre a maintenant moins d'impact sur le ratio de solvabilité : le ratio sans cet ajustement serait 7% plus faible (contre 19% au 31/12/2018).

Les effets de l'ajustement de volatilité à fin 2019 sont repris dans les tableaux ci-dessous.

En milliers d'euros	sans VA	QRT 12/2019	delta
Capital de solvabilité requis (SCR)	1.405.185	1.399.338	5.847
Fonds propres éligibles au SCR	2.489.464	2.571.238	-81.774
Surplus(+) / déficit(-)	1.084.279	1.171.900	-87.621
Ratio de couverture du SCR	177,16%	183,75%	-7%

En milliers d'euros	sans VA	QRT 12/2019	delta
Capital minimum requis (MCR)	632.333	629.702	2.631
Fonds propres éligibles MCR	2.013.338	2.097.509	-84.171
surplus(+) / déficit(-)	1.381.004	1.467.807	-86.803
Ratio de couverture du MCR	318,40%	333,10%	-14,70%

5.3. Valorisation des autres passifs

5.3.1. Passifs éventuels

Un passif éventuel est :

- soit une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise ;
- soit une obligation actuelle résultant d'événements passés, mais qui n'est pas comptabilisée car il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ou le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Les passifs éventuels sont évalués de façon continue pour déterminer si une sortie d'avantages économiques est devenue probable ou évaluable avec suffisamment de fiabilité, auquel cas une provision est comptabilisée dans la MVBS de l'exercice au cours duquel le changement de probabilité ou l'évaluation intervient.

La différence de 12,8 millions d'euros entre SII et Bgaap correspond à l'estimation du risque lié à un litige qui oppose Ethias à un client institutionnel. Au stade préliminaire de celui-ci, les risques de perdre en tout ou en partie sont estimés prudemment à une probabilité inférieure à 50 %, ce qui ne nécessite pas l'enregistrement d'une provision dans les comptes statutaires. Les différents scénarios envisagés et le montant du passif éventuel qui en découle pourraient être à l'avenir réévalués en fonction de l'évolution de la procédure.

La diminution des passifs éventuels de 9 millions d'euros est essentiellement expliquée la reprise d'une provision suite à la résolution d'un litige provisionné en 2018 et par une dotation suite à un nouveau litige.

5.3.2. Provisions autres que les provisions techniques

Le montant des provisions doit correspondre à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

La provision de 1.054 milliers d'euros constituée dans les états financiers BGAAP pour couvrir le coût de dérivés de couverture n'existe pas en S2 car ce coût est reflété dans la valeur de marché des dérivés. L'augmentation de 3 millions d'euros est principalement expliquée par la comptabilisation d'une provision pour réorganisation.

5.3.3. Provisions pour retraite

Les avantages au personnel ont été valorisés en conformité avec les principes de la norme IAS 19 et comprennent les avantages postérieurs à l'emploi (principalement les engagements de pension), les avantages à long terme et les avantages de fin de contrats de travail.

La différence de valorisation entre les états financiers BGAAP et SII s'explique par la différence entre la juste valeur enregistrée en SII suite à l'actualisation des engagements relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi et aux avantages de fin de contrat de travail, et la valeur de ces engagements comptabilisés dans les états financiers BGAAP, ainsi que par la reconnaissance des avantages à long terme en SII.

5.3.4. Dépôts des réassureurs

Ces passifs sont valorisés à la valeur nominale, tant en BGAAP qu'en S II. L'augmentation de 6 millions d'euros est principalement expliquée par la hausse des dépôts de réassurance.

5.3.5. Dettes envers les établissements de crédit

La diminution du poste de 77 millions d'euros est principalement due au remboursement des repos pour 92 millions d'euros compensé par l'augmentation du collatéral de 15 millions d'euros.

5.3.6. Autres dettes et autres passifs

L'évolution de -10 millions d'euros est principalement expliquée par la diminution de factures à recevoir et des frais sur les fonds à actifs dédiés.

5.3.7. Passifs subordonnés

L'augmentation de la valeur des emprunts subordonnés de +10,98 millions d'euros est due à la baisse des taux sans risques observée en 2019 sur l'emprunt le plus important (402,7 millions d'euros de nominal) compensée par une légère diminution de la valorisation de l'emprunt de 75 millions d'euros de nominal et de l'emprunt perpétuel de 14 millions de nominal.

5.4. Annexes

5.4.1. Bilan S2 comparatif 12/2018 – 12/2019

<i>En milliers €</i>	2018	2019	Variations 2018-2019
ACTIF			
Deferred tax assets	203.746	206.670	2.924
Property, plant & equipment held for own use	87.085	73.005	-14.080
Property (other than for own use)	203.291	172.096	-31.195
Holdings in related undertakings, including participations	425.814	477.472	51.657
Equities	436.214	548.758	112.543
Government Bonds	8.169.691	9.536.324	1.366.633
Corporate Bonds	4.508.759	4.400.790	-107.969
Structured notes	327.669	321.694	-5.975
Collective Investments Undertakings	665.412	535.120	-130.292
Derivatives	52.317	98.440	46.122
Deposits other than cash equivalents	1.145	2.349	1.205
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	1.173.222	1.394.250	221.029
Loans and mortgages	655.275	671.862	16.587
Reinsurance recoverables	121.872	126.487	4.615
Deposits to cedants	6.185	4.138	-2.047
Insurance and intermediaries receivables	162.102	165.978	3.876
Reinsurance receivables	104.474	110.833	6.360
Receivables (trade, not insurance)	109.720	82.055	-27.665
Cash and cash equivalents	602.928	353.426	-249.502
Any other assets, not elsewhere shown	24.969	28.737	3.768
TOTAL	18.041.890	19.310.483	1.268.594
PASSIF			
Own funds	1.980.867	2.163.330	182.463
BE non-life	1.870.893	1.856.778	-14.115
RM non-life	173.802	176.091	2.289
BE health (similar to non-life)	351.277	409.708	58.432
RM health (similar to non-life)	42.598	60.148	17.551
BE health (similar to life)	1.394.538	1.518.174	123.636
RM health (similar to life)	32.470	37.245	4.775
BE life (excluding health and index-linked and unit-linked)	9.432.071	10.070.428	638.357
RM life (excluding health and index-linked and unit-linked)	154.400	196.611	42.211
BE index-linked and unit-linked	1.182.266	1.411.097	228.832
RM Technical provisions – index-linked and unit-linked	2.476	4.213	1.737
Contingent liabilities	22.724	14.212	-8.512
Provisions other than technical provisions	21.790	25.271	3.480
Pension benefit obligations	180.921	158.946	-21.975
Deposits from reinsurers	114.403	120.082	5.679
Deferred tax liabilities		0	0
Derivatives	9.355	43.722	34.366
Debts owed to credit institutions	257.852	181.390	-76.462
Insurance & intermediaries payables	122.646	166.257	43.611
Reinsurance payables	6.276	7.839	1.563
Payables (trade, not insurance)	183.930	169.487	-14.443
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	503.603	514.578	10.976
Any other liabilities, not elsewhere shown	734	4.875	4.141
TOTAL	18.041.890	19.310.483	1.268.594

5.4.2. Bilan S2 versus BGAAP 12/2019

<i>En milliers €</i>	SII	BGAAP	Variations SII- BGAAP
ACTIF			
Intangibles assets	0	123.226	-123.226
Deferred tax assets	206.670	0	206.670
Property, plant & equipment held for own use	73.005	60.624	12.381
Property (other than for own use)	172.096	154.070	18.026
Holdings in related undertakings, including participations	477.472	378.681	98.790
Equities	548.758	386.081	162.677
Government Bonds	9.536.324	8.326.424	1.209.901
Corporate Bonds	4.400.790	4.147.043	253.747
Structured notes	321.694	301.175	20.519
Collective Investments Undertakings	535.120	500.638	34.482
Derivatives	98.440	176	98.263
Deposits other than cash equivalents	2.349	2.349	0
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	1.394.250	1.394.250	0
Loans and mortgages	671.862	650.239	21.623
Reinsurance recoverables	126.487	157.350	-30.864
Deposits to cedants	4.138	4.138	0
Insurance and intermediaries receivables	165.978	222.587	-56.609
Reinsurance receivables	110.833	110.833	0
Receivables (trade, not insurance)	82.055	82.055	0
Cash and cash equivalents	353.426	353.426	0
Any other assets, not elsewhere shown	28.737	24.626	4.111
TOTAL	19.310.483	17.379.990	1.930.493
PASSIF			
Own funds	2.163.330	1.366.047	797.283
BE non-life	1.856.778	1.915.976	-59.198
RM non-life	176.091	0	176.091
BE health (similar to non-life)	409.708	390.500	19.209
RM health (similar to non-life)	60.148	0	60.148
BE health (similar to life)	1.518.174	1.634.303	-116.129
RM health (similar to life)	37.245	0	37.245
BE life (excluding health and index-linked and unit-linked)	10.070.428	9.425.725	644.702
RM life (excluding health and index-linked and unit-linked)	196.611	0	196.611
BE index-linked and unit-linked	1.411.097	1.394.250	16.847
RM Technical provisions – index-linked and unit-linked	4.213	0	4.213
Contingent liabilities	14.212	1.412	12.800
Provisions other than technical provisions	25.271	26.325	-1.055
Pension benefit obligations	158.946	87.821	71.125
Deposits from reinsurers	120.082	120.082	0
Deferred tax liabilities	0	3.592	-3.592
Derivatives	43.722	0	43.722
Debts owed to credit institutions	181.390	181.390	0
Insurance & intermediaries payables	166.257	166.257	0
Reinsurance payables	7.839	7.839	0
Payables (trade, not insurance)	169.487	169.487	0
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	514.578	488.225	26.353
Any other liabilities, not elsewhere shown	4.875	757	4.117
TOTAL	19.310.483	17.379.990	1.930.493

6. Gestion du capital

6.1. Fonds propres

6.1.1. Composition des fonds propres disponibles

En milliers d'euros	31-déc-19	31-déc-1
Niveau 1 non restreint	1.956.660	1.777.121
Niveau 1 restreint	14.909	15.043
Niveau 2	499.670	488.560
Niveau 3	206.670	203.746
TOTAL	2.677.908	2.484.469

A fin 2019, les fonds propres disponibles sont composés des fonds propres de base classés selon les niveaux suivants :

- Le niveau 1 non restreint résulte de l'excédent d'actifs sur passifs, hors actifs d'impôts différés qui sont classés en niveau 3.
- Le niveau 1 restreint correspondant au résidu de 15 millions d'euros de l'emprunt perpétuel émis en 2005 qui n'a pas participé à l'opération d'échange effectuée en 2015. Il est classé en niveau 1 en application des mesures transitoires.
- Le niveau 2 comprend d'une part, l'emprunt subordonné de 75 millions d'euros émis en 2008 et venant à maturité en juillet 2023, classé en niveau 2 en application des mesures transitoires, et d'autre part, l'emprunt subordonné de 402,7 millions d'euros en nominal émis en 2015, et venant à maturité en janvier 2026.
- Le niveau 3 correspond aux actifs d'impôts différés.

Les fonds propres disponibles ont augmenté entre 2018 et 2019, principalement grâce à l'évolution des conditions économiques (performance du marché des actions et diminution des taux).

6.1.2. Composition des fonds propres éligibles à la couverture du SCR

En milliers d'euros	31-déc-19	31-déc-18
Niveau 1 non restreint	1.956.660	1.777.121
Niveau 1 restreint	14.909	15.043
Niveau 2	499.670	488.560
Niveau 3	199.999	194.613
TOTAL	2.671.238	2.475.337

Les fonds propres disponibles détaillés à la section précédente sont soumis à différentes limites qui déterminent leur éligibilité à la couverture du capital de solvabilité requis.

A fin 2019, les fonds propres disponibles de niveaux 1 et 2 sont entièrement éligibles à la couverture du SCR.

Par contre, les fonds propres de niveau 3 ne sont pas intégralement éligibles car la somme des fonds propres disponibles de niveaux 2 et 3 dépasse la limite de 50% du SCR. Par conséquent, parmi les fonds propres disponibles de niveau 3, un montant de 7 millions n'est pas éligible à la couverture du SCR.

Pour rappel, à fin 2018 la même limite était touchée pour un montant inéligible de 9 millions.

6.1.3. Couverture du capital de solvabilité requis

Le ratio de couverture est resté relativement stable. La légère augmentation résulte de l'augmentation des fonds propres, malgré la hausse du SCR.

En milliers d'euros	31-déc-19	31-déc-18
Capital de Solvabilité requis	1.399.338	1.366.346
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	2.671.238	2.475.337
Ratio de couverture	190,89%	181,16%

6.1.4. Décomposition des fonds propres éligibles à la couverture du MCR

En milliers d'euros	31-déc-19	31-déc-18
Niveau 1 non restreint	1.956.660	1.777.121
Niveau 1 restreint	14.909	15.043
Niveau 2	125.940	122.971
TOTAL	2.097.509	1.915.135

Les fonds propres disponibles de niveau 1 sont entièrement éligibles à la couverture du MCR.

Par contre, seule une partie des fonds propres disponibles de niveau 2, à hauteur de 20% du MCR, est éligible à la couverture du MCR. Cette limite d'éligibilité est atteinte tant fin 2018 que fin 2019.

6.1.5. Couverture du minimum de capital requis

En milliers d'euros	31-déc-19	31-déc-18
Minimum de Capital Requis	629.702	614.856
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	2.097.509	1.915.135
Ratio de couverture	333,10%	311,48%

Les normes S2 prévoient que le MCR soit compris entre 25% et 45% du SCR. Le calcul du MCR conduisant tant à fin 2018 qu'à fin 2019 à une valeur supérieure à cet intervalle, il est limité en vertu de cette disposition à 45% du SCR. Or, le SCR a augmenté en 2019 (+33 millions d'euros); cette hausse se répercute donc proportionnellement sur le MCR (+15 millions d'euros).

6.1.6. Différences entre les fonds propres en BGAAP et en Solvabilité II

Le tableau repris ci-après montre le passage des fonds propres en normes comptables belges (BGAAP) aux fonds propres disponibles en Solvabilité II. Les mesures transitoires sur les fonds propres sont prises en compte, entraînant l'éligibilité de tous les emprunts subordonnés en fonds propres de couverture du SCR.

Les principales sources de différences entre les fonds propres comptables et les fonds propres Solvabilité II sont les réévaluations des actifs financiers et des passifs techniques, ainsi que les emprunts subordonnés (inclus en autres passifs pour 515 millions d'euros).

En milliers d'euros	31-déc-19	31-déc-18
Fonds propres comptables	1.359.668	1.174.156
Fonds pour dotations futures	6.379	6.379
Plus-values actifs financiers	1.763.462	974.507
Autres actifs	-6	0
Revalorisation passifs techniques	-1.138.336	-365.365
Autres passifs	476.480	487.384
Impôts différés	210.261	207.410
Fonds propres SII	2.677.908	2.484.469

6.2. SCR & MCR

6.2.1. Capital de solvabilité requis (SCR) et minimum de capital requis (MCR)

En milliers d'euros	31-déc-19	31-déc-18
Capital de solvabilité requis (SCR)	1.399.338	1.366.346
Minimum de capital requis (MCR)	629.702	614.856

Le SCR et le MCR sont évalués selon la formule standard. A fin 2018 comme à fin 2019, le MCR atteint le plafond de 45% du SCR.

6.2.2. Capital de solvabilité requis par module de risque

En milliers d'euros	31-déc-19	31-déc-178
Risque de marché	840.679	781.282
Risque de défaut des contreparties	91.335	141.741
Risque de souscription en vie	199.225	162.454
Risque de souscription en santé	316.419	274.075
Risque de souscription en non-vie	537.094	572.555
Diversification	-670.071	-650.026
Risque lié aux immobilisations incorporelles	0	0
Capital de Solvabilité Requis de base	1.314.681	1.282.081
Risque opérationnel	121.458	116.438
Capacité d'absorption des provisions techniques	-36.801	-32.173
Capacité d'absorption des impôts différés	0	0
Capital de solvabilité requis	1.399.338	1.366.346

A fin 2019, le SCR total s'élève à 1.399.338 milliers d'euros, composé par ordre décroissant d'importance par les SCR marché, non vie, santé, vie, défaut et opérationnel alors qu'à fin 2017 le top 6 décroissant était formé par respectivement les SCR marché, non vie, santé, vie, opérationnel et défaut. Le top 3 des SCR par ordre décroissant d'importance est identique à fin 2019 et fin 2018, ainsi formé par les SCR marché, non vie, santé.

Le Capital de Solvabilité Requis global est passé de 1.366.346 milliers d'euros au 31 décembre 2018 à 1.399.338 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

- Le Capital de Solvabilité Requis pour les risques de marché a augmenté de près de 8%
 - Le SCR action a augmenté de 48 Millions d'euros malgré les effets à la baisse de la revue de la réglementation S2 (-54 Millions d'euros). Cette augmentation provient de la hausse de l'ajustement symétrique (de -6,34% à -0,076%) et de nouvelles expositions qui ne bénéficient pas de la mesure transitoire.
 - Le SCR immobilier a augmenté principalement à cause de la revue de la réglementation S2
- Le Capital de Solvabilité Requis pour les risques de défaut des contreparties a diminué d'une part parce que les expositions ont baissé et d'autre part grâce à des améliorations de modèle.
- Le Capital de Solvabilité Requis pour les risques de souscription en vie a augmenté en ligne avec l'augmentation des BE vie.
- Le Capital de Solvabilité Requis pour les risques de souscription santé a augmenté principalement à cause de la revue de la réglementation S2 et un changement méthodologique dans le calcul du SCR primes.
- Le Capital de Solvabilité Requis pour les risques de souscription Non-vie a diminué grâce à la revue des traités de réassurance et la revue du modèle des frais pris en compte dans le BE sinistres.
- Le Capital de Solvabilité Requis pour les risques opérationnels a augmenté suite à l'augmentation des BE non vie et vie.
- La diversification entre les SCR a augmenté grâce à la diminution du SCR Non-vie.
- L'effet d'ajustement la participation bénéficiaire sur les besoins en capitaux est de 32.173 milliers d'euros à fin 2018 contre 36.801 milliers d'euros à fin 2019 car les chocs sur les actions sont plus importants à fin 2019.
- A fin 2019, Ethias SA n'est pas dans les conditions réglementaires requises pour l'application de la capacité d'absorption des impôts différés, en raison du montant élevé des impôts différés valorisés à l'actif du bilan S2.

6.2.3. Utilisation de calculs simplifiés

Ethias SA n'utilise pas de simplification dans l'application de la formule standard.

6.2.4. Utilisation des paramètres propres à l'entreprise

Ethias SA n'utilise pas de paramètres propres à l'entreprise.

6.2.5. Données utilisées par l'entreprise pour calculer le MCR

Les données intermédiaires servant à calculer le MCR se trouvent dans les tableaux quantitatifs en annexe.

6.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du SCR

Ce point n'est pas applicable.

6.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Ce point n'est pas applicable.

6.5. Non-respect du MCR et non-respect du SCR

Le minimum de capital requis et le capital de solvabilité requis ont été respectés pendant la période de référence.

7. Modèles de données quantitatives

Les tableaux suivants reprennent les modèles de données quantitatives à publier dans ce rapport, exprimées en milliers d'euros, au 31 décembre 2019.

7.1. Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	206.670
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	73.005
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	16.093.043
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	172.096
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	477.472
Actions	R0100	548.758
Actions — cotées	R0110	544.118
Actions — non cotées	R0120	4.640
Obligations	R0130	14.258.808
Obligations d'État	R0140	9.536.324
Obligations d'entreprise	R0150	4.400.790
Titres structurés	R0160	321.694
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	535.120
Produits dérivés	R0190	98.440
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	2.349
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	1.394.250
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	671.862
Avances sur police	R0240	22.272
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	366.397
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	283.193
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	126.487
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	110.356
Non-vie hors santé	R0290	107.083
Santé similaire à la non-vie	R0300	3.273
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	16.131
Santé similaire à la vie	R0320	16.131
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	0
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	4.138
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	165.978
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	110.833
Autres créances (hors assurance)	R0380	82.055
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	353.426
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	28.737
Total de l'actif	R0500	19.310.483
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	2.502.726
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	2.032.869
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	1.856.778
Marge de risque	R0550	176.091
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	469.857
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	409.708
Marge de risque	R0590	60.148
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	11.822.458
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	1.555.419
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	1.518.174
Marge de risque	R0640	37.245
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	10.267.039
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	10.070.428
Marge de risque	R0680	196.611
Provisions techniques UC et indexés	R0690	1.415.310
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	1.411.097
Marge de risque	R0720	4.213
Passifs éventuels	R0740	14.212
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	25.271
Provisions pour retraite	R0760	158.946
Dépôts des réassureurs	R0770	120.082
Passifs d'impôts différés	R0780	0
Produits dérivés	R0790	43.722
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	181.390
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	166.257
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	7.839
Autres dettes (hors assurance)	R0840	169.487
Passifs subordonnés	R0850	514.578
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	514.578
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	4.875
Total du passif	R0900	17.147.154
Excédent d'actif sur passif	R1000	2.163.330

7.3. Primes, sinistres et dépenses par pays

Le volume de primes émises brutes d'Ethias SA dépassant largement les 90% du total de primes émises brutes d'Ethias SA uniquement avec les affaires directes en Belgique, le tableau suivant renseigne uniquement les montants du pays d'origine (Belgique).

Non Vie

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
	R0010							
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises								
Brut — Assurance directe	R0110	1.327.309,43						1.327.309,43
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	-0,46						-0,46
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	1.247,08						1.247,08
Part des réassureurs	R0140	36.050,85						36.050,85
Net	R0200	1.292.505,20						1.292.505,20
Primes acquises								0,00
Brut — Assurance directe	R0210	1.325.955,10						1.325.955,10
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	-20,52						-20,52
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	1.034,74						1.034,74
Part des réassureurs	R0240	36.142,19						36.142,19
Net	R0300	1.290.827,12						1.290.827,12
Charge des sinistres								0,00
Brut — Assurance directe	R0310	841.549,45						841.549,45
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	-141,80						-141,80
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	-717,43						-717,43
Part des réassureurs	R0340	34.449,67						34.449,67
Net	R0400	806.240,55						806.240,55
Variation des autres provisions techniques								0,00
Brut — Assurance directe	R0410	-238,86						-238,86
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0,00						0,00
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	0,00						0,00
Part des réassureurs	R0440	0,00						0,00
Net	R0500	-238,86						-238,86
Dépenses engagées	R0550	364.330,47						364.330,47
Autres dépenses	R1200							
Total des dépenses	R1300							

Vie

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
	R1400							
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Primes émises								
Brut	R1410	1.251.382,35						1.251.382,35
Part des réassureurs	R1420	2.888,11						2.888,11
Net	R1500	1.248.494,24						1.248.494,24
Primes acquises								0,00
Brut	R1510	1.251.382,35						1.251.382,35
Part des réassureurs	R1520	2.888,11						2.888,11
Net	R1600	1.248.494,24						1.248.494,24
Charge des sinistres								0,00
Brut	R1610	1.346.529,66						1.346.529,66
Part des réassureurs	R1620	1.253,27						1.253,27
Net	R1700	1.345.276,40						1.345.276,40
Variation des autres provisions techniques								0,00
Brut	R1710	242.739,43						242.739,43
Part des réassureurs	R1720	-240,63						-240,63
Net	R1800	242.980,06						242.980,06
Dépenses engagées	R1900	47.750,50						47.750,50
Autres dépenses	R2500							
Total des dépenses	R2600							

7.4. Provisions techniques vie et santé SLT

	Assurance avec participation aux bénéficiaires	Assurance indexée et en unités de compte				Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)						
		C0020	C0030	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	C0060	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				C0090	C0100	C0150				C0160	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	C0190	C0200	C0210
				C0040	C0050		C0070	C0080											C0170	C0180			
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0,00	0,00			0,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0,00	0,00			0,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																							
Meilleure estimation																							
Meilleure estimation brute	R0030	10.023.492,14		0,00	1.411.097,49		0,00	0,00	46.935,68	0,00	11.481.525,31		0,00	-110.453,43	1.628.627,42	0,00	1.518.173,98						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	16.131,20	0,00	16.131,20						
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie — total	R0090	10.023.492,14		0,00	1.411.097,49		0,00	0,00	46.935,68	0,00	11.481.525,31		0,00	-110.453,43	1.612.496,21	0,00	1.502.042,78						
Marge de risque	R0100	195.933,66	4.212,88			0,00			677,31	0,16	200.824,01				26.712,46	0,00	37.244,82						
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques		0																					
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0,00	0,00			0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00						
Meilleure estimation	R0120	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
Marge de risque	R0130	0,00	0,00			0,00			0,00	0,00	0,00		0,00		0,00	0,00	0,00						
Provisions techniques — Total	R0200	10.219.425,80	1.415.310,37			0,00			47.612,99	0,16	11.682.349,31	-99.921,07			1.655.339,87	0,00	1.555.418,80						

7.5. Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie	
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle		Réassurance dommages non proportionnelle
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160		C0170
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																		
Meilleure estimation																		
Provisions pour primes																		
Provisions pour primes	R0060	19.492,05	-1.862,82	47.272,81	49.529,58	5.588,43	48,46	33.647,68	8.146,03	0,00	11.358,56	13.563,36	51.311,28	0,00	0,00	0,00	0,00	238.095,41
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-260,73	-93,27	1.350,82	-604,62	-556,84	0,00	-7.772,79	-4.918,41	0,00	0,70	-8,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-12.863,26
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	19.752,78	-1.769,55	45.921,99	50.134,20	6.145,27	48,46	41.420,47	13.064,44	0,00	11.357,86	13.571,48	51.311,28	0,00	0,00	0,00	0,00	250.958,67
Provisions pour sinistres																		
Brut	R0160	56.092,51	93.268,33	189.699,55	789.522,53	11.992,28	140,47	108.647,91	665.559,19	0,00	73.636,91	3.114,62	16.077,66	5.746,06	13.050,62	5,00	1.837,51	2.028.391,14
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	410,87	739,31	1.125,64	21.258,94	475,25	0,00	6.404,76	92.801,52	0,00	2,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	123.218,97
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	55.681,65	92.529,02	188.573,91	768.263,58	11.517,03	140,47	102.243,15	572.757,67	0,00	73.634,24	3.114,62	16.077,66	5.746,06	13.050,62	5,00	1.837,51	1.905.172,17
Total meilleure estimation — brut	R0260	75.584,56	91.405,51	236.972,36	839.052,10	17.580,70	188,93	142.295,59	673.705,22	0,00	84.995,47	16.677,98	67.388,94	5.746,06	13.050,62	5,00	1.837,51	2.266.486,55
Total meilleure estimation — net	R0270	75.434,42	90.759,47	234.495,89	818.397,78	17.662,30	188,93	143.663,62	585.822,11	0,00	84.992,09	16.686,10	67.388,94	5.746,06	13.050,62	5,00	1.837,51	2.156.130,84
Marge de risque	R0280	9.279,74	11.749,64	38.447,60	62.365,15	14.711,18	1.116,81	32.223,73	51.796,49	122,81	5.218,02	2.760,64	3.670,96	671,32	1.797,27	0,67	307,32	236.239,36
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																		
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Meilleure estimation	R0300	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marge de risque	R0310	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions techniques — Total																		
Provisions techniques — Total	R0320	84.864,30	103.155,15	275.419,96	901.417,25	32.291,88	1.305,74	174.519,32	725.501,71	122,81	90.213,49	19.438,62	71.059,90	6.417,37	14.847,89	5,67	2.144,83	2.502.725,91
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330	150,14	646,04	2.476,47	20.654,32	-81,59	0,00	-1.368,03	87.883,11	0,00	3,37	-8,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110.355,71
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie — total	R0340	84.714,16	102.509,11	272.943,49	880.762,93	32.373,48	1.305,74	175.887,35	637.618,60	122,81	90.210,12	19.446,74	71.059,90	6.417,37	14.847,89	5,67	2.144,83	2.392.370,21

7.6. Sinistres en non-vie

Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

Z0010	AY
-------	----

Sinistres payés bruts (non cumulés) (valeur absolue)

Année	Année de développement											Pour l'année en cours	Somme		
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +			C0170	C0180
Précédentes	R0100													14.612,56	
N-9	R0160	381.083,36	197.970,04	39.857,89	24.358,65	12.682,44	10.540,64	7.679,97	6.996,39	4.153,91	3.243,72				688.567
N-8	R0170	361.117,72	167.909,84	33.857,71	18.501,09	12.022,74	8.016,07	5.129,26	7.307,19	4.425,65					618.287
N-7	R0180	365.208,57	167.153,86	31.909,03	13.846,19	14.795,89	8.966,04	8.718,83	6.601,30						617.200
N-6	R0190	370.397,18	163.078,62	32.594,12	20.283,96	14.245,62	9.150,70	7.631,06							617.381
N-5	R0200	393.330,67	169.534,31	33.330,88	19.431,21	12.549,46	9.422,72								637.599
N-4	R0210	382.606,54	166.022,34	32.499,83	18.376,55	12.817,63									612.323
N-3	R0220	394.734,72	176.248,83	35.817,92	20.024,77										626.826
N-2	R0230	376.970,14	194.027,81	39.612,34											610.610
N-1	R0240	397.660,23	206.191,34												603.852
N	R0250	401.400,43													401.400
Total	R0260												725.983,52		11.105.749

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées (valeur absolue)

Année	Année de développement										Fin d'année (données actualisées)		
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +		C0360
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300		
R0100											276.097,46	R0100	276.161,63
R0160	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75.177,12	59.201,35	55.526,03	53.379,98		R0160	53.298,63
R0170	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70.674,85	62.849,16	66.400,04	56.698,44			R0170	56.603,13
R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	72.861,27	65.208,20	59.526,39	53.160,76				R0180	52.916,36
R0190	0,00	0,00	0,00	89.470,15	76.130,63	79.371,40	69.407,83					R0190	69.086,02
R0200	0,00	0,00	107.180,64	85.446,50	73.767,33	60.047,35						R0200	59.616,74
R0210	0,00	137.018,92	103.955,52	88.522,80	75.640,63							R0210	75.135,72
R0220	349.320,82	163.857,13	135.044,08	106.091,24								R0220	105.607,98
R0230	327.036,24	149.876,67	114.135,26									R0230	113.271,81
R0240	375.493,28	160.581,01										R0240	159.694,18
R0250	335.678,66											R0250	334.868,29
Total												R0260	1.356.260,51

7.7. Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	15.740.494	0	0	84.955	0
Fonds propres de base	R0020	2.677.908	0	0	-63.523	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	2.671.238	0	0	-81.774	0
Capital de solvabilité requis	R0090	1.399.338	0	0	5.847	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	2.097.509	0	0	-84.171	0
Minimum de capital requis	R0110	629.702	0	0	2.631	0

7.8. Fonds propres

Fonds propres de base

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué (UE) 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	1.000.000,00	1.000.000,00		0,00	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0,00	0,00		0,00	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	0,00	0,00		0,00	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0,00		0,00	0,00	0,00
Fonds excédentaires	R0070	6.378,65	6.378,65			
Actions de préférence	R0090	0,00		0,00	0,00	0,00
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0,00		0,00	0,00	0,00
Réserve de réconciliation	R0130	950.281,70	950.281,70			
Passifs subordonnés	R0140	514.578,29		14.908,50	499.669,78	0,00
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	206.669,56				206.669,56
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0,00				
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total fonds propres de base après déductions	R0290	2.677.908,19	1.956.660,35	14.908,50	499.669,78	206.669,56

Fonds propres éligibles

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	2.677.908,19	1.956.660,35	14.908,50	499.669,78	206.669,56
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	2.471.238,63	1.956.660,35	14.908,50	499.669,78	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	2.671.237,69	1.956.660,35	14.908,50	499.669,78	199.999,05
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	2.097.509,24	1.956.660,35	14.908,50	125.940,39	
Capital de solvabilité requis	R0580	1.399.337,68				
Minimum de capital requis	R0600	629.701,95				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	190,89%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	330,10%				

Réserve de réconciliation

		C0060	
Réserve de réconciliation			
Excédent d'actif sur passif	R0700	2.163.330	
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	-	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	-	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	1.213.048	
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	-	
Réserve de réconciliation	R0760	950.282	
Bénéfices attendus			
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) — activités vie	R0770	21.671	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) — activités non-vie	R0780	165.286	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	186.958	

7.9. Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

Capital de solvabilité requis de base

N.B. Ethias SA n'utilise pas encore de paramètres propres à l'entreprise (PPE) dans le cadre de la formule standard.

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	840.678,88		Simplifications not used
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	91.334,96		
Risque de souscription en vie	R0030	199.224,85	N/A	Simplifications not used
Risque de souscription en santé	R0040	316.419,19	N/A	Simplifications not used
Risque de souscription en non-vie	R0050	537.093,97	N/A	Simplifications not used
Diversification	R0060	-670.070,70		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0,00		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	1.314.681,15		

Calcul du capital de solvabilité requis

		C0100
Risque opérationnel	R0130	121.457,52
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-36.800,99
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	0,00
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0,00
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	1.399.337,68
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0,00
Capital de solvabilité requis	R0220	1.399.337,68
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0,00
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0,00
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0,00
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0,00
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0,00

7.10. Minimum de capital requis - Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR _(NL,NL)	Résultat MCR _(NL,L)
		C0010	C0020
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	323.916,43	0,00

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	75.434,42	163.814,38		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	90.759,47	60.079,21		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	234.495,89	265.935,28		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	818.397,78	268.257,16		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	17.662,30	193.227,02		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	188,93	317,56		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	143.663,62	217.728,46		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	585.822,11	100.955,17		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0,00	101,57		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	84.992,09	39.431,72		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	16.686,10	42.039,84		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	67.388,94	9.075,67		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	5.746,06	18,70		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	13.050,62	826,03		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	5,00	0,00		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	1.837,51	440,47		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR _(L, NL)	Résultat MCR _(L, L)
		C0070	C0080
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200	32.528,55	376.121,66

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance / des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties	R0210	0,00		9.881.409,52	
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures	R0220	0,00		142.082,62	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0,00		1.411.097,49	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	1.548.978,45		0,00	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		0,00		11.457.321,27

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	732.566,64
Capital de solvabilité requis	R0310	1.399.337,68
Plafond du MCR	R0320	629.701,95
Plancher du MCR	R0330	349.834,42
MCR combiné	R0340	629.701,95
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	7.400,00
		C0130
Minimum de capital requis	R0400	629.701,95

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	356.444,98	376.121,66
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	680.875,79	718.461,89
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	306.394,11	323.307,85
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	170.218,95	179.615,47
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	306.394,11	323.307,85
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	3.700,00	3.700,00
Montant notionnel du MCR	R0560	306.394,11	323.307,85